

Mairie

NEUVECELLE

81



Bulletin Municipal n°4

Janvier 1981

Le mot du Maire

Neuvecellois, Neuvecelloises,

Pour la quatrième fois, nous vous présentons le bulletin d'information.

Au risque de nous répéter, merci aux annonceurs qui nous restent fidèles et qui participent financièrement à ce bulletin. Nous avons reçu quelques critiques mais surtout des encouragements, ce qui nous incite à persévérer dans cette voie.

Je me bornerai dans cette chronique à vous présenter brièvement les divers travaux exécutés ou en cours d'exécution.

- *D'abord, l'école primaire de Milly est en fonction depuis avril 1980 et nous espérons que le personnel enseignant, élèves et parents d'élèves apprécient ces nouveaux locaux. Nous procédons actuellement à la mise en forme du terrain et d'un plateau d'évolution.*

- *Quant à la classe maternelle de Grande Rive, chacun sait que, depuis la rentrée, elle occupe les locaux de Verlagny. Il restera à régler le problème de la destination des locaux laissés vacants.*

- *Nous avons poursuivi l'amélioration du réseau d'eau potable (remplacement des canalisations) et de l'extension du réseau d'égouts. A ce sujet, nous demandons instamment à ceux qui sont branchables, de se raccorder au plus tôt, ceci, bien entendu pour la sauvegarde du lac Léman qui reste, chacun le sait, un grand malade.*

- *La zone artisanale aussi a franchi un grand pas et bientôt, certains vont pouvoir s'installer.*

- *L'étude du P.O.S. tire à sa fin. Quelques réunions sont encore prévues et bien entendu, la population pourra, en temps utile, faire part de ses observations. Pour imparfait qu'il soit, nous avons pensé dans ce document ménager l'avenir en réservant des zones vertes et aussi quelques zones agricoles modifiables par la suite, lorsqu'elles seront équipées.*

Quelques recommandations encore :

- *En ce qui concerne la divagation des chiens, nous invitons, une fois de plus, leurs propriétaires au respect de la réglementation (voir arrêté). Des moutons ont été égorgés et tout récemment une personne mordue.*

- *Merci aux riverains qui ont procédé à l'élagage de leurs haies et nous prions les autres de bien vouloir y procéder en se référant à la notice qu'ils ont reçue.*

- *Enfin, pour le ramassage des ordures ménagères, nous recommandons vivement l'utilisation de sacs plastiques, par souci de salubrité et par respect pour ceux qui sont chargés de ce service.*

Et pour terminer cette note sur des considérations moins terre à terre, je m'associe à tous ceux et celles qui ont connu des joies familiales, mais aussi ceux qui ont subi les épreuves de la maladie, de la souffrance et d'un deuil.

A toutes et à tous, je vous présente mes vœux les plus cordiaux et mes meilleurs souhaits pour 1981.

Joseph DEGRANGE

Notre couverture :

En haut à droite : armoiries des Seigneurs de Neuvecelle (XII^e siècle).

Héraldique : de gueules au lion d'or armé et lampassé de sable. Devise UBIQUE (Partout).

Au centre :

Chapelle de Maraiche

entreprise giletto

fondée en 1860

BATIMENT
TRAVAUX PUBLICS
GÉNIE CIVIL

★
Bureau de THONON-LES-BAINS
6, rue Pasteur
Tél. (50) 71.10.06
★

Avenue de la Gare
74502 EVIAN
Tél. (50) 75.00.45

Equipements K7

Ets Loridan Père et Fils

FABRICATION
ACCESSOIRES AUTO

74500 NEUVECELLE SUR EVIAN

Tél. (50) 75.10.79

Telex : Loridan 380152 F

BUISSON Hubert

CHARPENTE
COUVERTURE

NEUVECELLE
74500 EVIAN

Tél. 75.15.74



MICHEL MOROSATO

NEUVECELLE

Tél. (50) 75.23.90



Spécialiste du moteur courant continu

Motoréducteurs - Bruiteurs électroniques
Moteurs pour bateaux « Racer » miniatures
Spécialités pour modélistes

Etude et réalisation de tout ensemble électrotechnique

Avenue de la Creusaz
NEUVECELLE - 74500 EVIAN
Tél. 75.26.37

boutique tit'ann

PRET A PORTER FEMININ

18, Rue Vallon - 74200 THONON
Tél. (50) 26.10.40

L'EAU A NEUVECELLE

Il existait à Neuvecelle, comme dans les autres communes, des fontaines de hameaux qui desservaient les habitants avoisinants. De même, certains privilégiés possédaient une source qui alimentait leur maison.

C'est pour la première fois, en décembre 1923, que le conseil municipal de l'époque pose le problème de l'eau et envisage, pour un plus grand bien-être des habitants de la commune, la possibilité de créer une alimentation et d'organiser la distribution d'eau potable.

Dans ce but, une étude géologique est demandée afin de se rendre compte de la présence d'eau en certains lieux supposés à retenir. Après un résultat positif de cette étude, des sondages sont effectués dans le courant de 1924, à Prémance, sur Maxilly, à Valère et au Pelloux.

Ceux-ci se révèlent tout à fait encourageants.

Un vaste programme d'adduction est alors mis sur pied, programme qui s'élève pour l'époque à la somme de 616 000 F. Sur cette somme, la commune bénéficie d'une subvention de 234 000 F et elle est obligée d'emprunter 460 000 F, dont 300 000 F au Crédit Foncier et 160 000 F sur particuliers afin de financer ces travaux et les diverses acquisitions de terrains à effectuer ainsi que les indemnités à verser soit pour protection des sources ou pour passages de canalisation.

Des difficultés interviennent avec différents propriétaires. Certains sont récalcitrants à céder leur terrain ou laisser passer des canalisations sur leur domaine. D'autres craignent que les captages à effectuer par la commune ne tarissent leur source personnelle. Des procédures d'expropriation sont alors entamées.

Les travaux sont néanmoins lancés et dans le courant avril 1928 toutes les transactions en cours peuvent être réglées à l'amiable et les propriétaires indemnisés.

C'est ainsi qu'il est versé 3 510 F pour les acquisitions de sources, 1 950 F pour les acquisitions de terrains pour les périmètres de protection et les constructions de réservoir et 3 015 F d'indemnités pour créations de périmètre de protection de second ordre.

Quatre réservoirs sont construits :

- Route de Thollon, d'une capacité de 110 m³;
 - à Verlagny, 110 m³;
 - à Milly, 100 m³;
 - Route de Forchez, 100 m³;
- et environ 7 km de canalisations posées.

Le décompte définitif de ces travaux se monte à la somme de 692 219 F.

Par la suite, avec la création de l'actuelle route de Grande Rive, il est décidé de poursuivre l'adduction vers ce village et la construction d'un réservoir de 40 m³ le desservant.

En 1935, un nouveau projet d'adduction complémentaire voit le jour pour un montant estimatif de 385 000 F. En 1937, ce programme desservant les principaux hameaux de la commune est terminé.

A cette époque, la réserve d'eau était suffisante par rapport à la population sédentaire de la commune. En effet, le recensement de 1936 dénombrait 833 habitants.

En 1946, la population était redescendue à 803 habitants et remontée à 896 habitants en 1954.

De 1954, la population passe de 896 à 984 habitants en 1968 et c'est approximativement dans les années 1960-65 que l'essor de la commune commence par la construction chaque année d'un nombre sans cesse croissant de maisons individuelles, principales ou secondaires.

De nouveau, le problème de l'eau devient aigu. Il faut rechercher de nouvelles sources.

Il existe, à Cumilly, sur les territoires des commu-

LE MOUJIN à POIVRE
 Route d'Abondance
 8 - NEUVECELLE-sur-EVIAN
 Tél. 75.21.84



DANS UN NOUVEAU CADRE

*Si vous en avez assez des bons petits plats mijotés... enfin de la mauvaise cuisine !!!
 Et s'il n'est pas trop bourré, le Patron vous propose ses spécialités au poivre.*

BALLY
 et
ECUVILLON

Assurance et Crédit

2 bis, rue du Théâtre
74500 EVIAN LES BAINS
 Tél. 75.07.95

Richard Léonarduzzi
 ARTISAN

CARRELAGE
 FAIENCÉ
 MARBRE

Chemin des Houches
NEUVECELLE - 74500 EVIAN
 Tél. 75.29.55

Droguerie de la Monnaie

PEINTURES - OUTILLAGES
 PAPIERS PEINTS
 REVETEMENTS DE SOLS
 PARFUMERIE

10, rue de la Monnaie
74500 EVIAN
 Tél. 75.05.89

ENTREPRISE
BOCHATON Frères

Terrassements
 Sables et graviers
 Pierre de Meillerie

Les Mateirons
 Tél. 75.01.92

Pour vendre
 ou acquérir

PROPRIETES
 APPARTEMENTS
 TERRAINS

Agence BAUD
 Fondée en 1920

2, avenue de Neuvecelle
74500 EVIAN
 Tél. 75.12.58

nes de Larringes et de St-Paul-en-Chablais, des sources qui seraient, de part leur altitude, 790 m, de nature à alimenter Neuvecelle par gravité.

Les analyses effectuées sur ces sources révèlent une eau tout à fait propre à la consommation et leur débit d'après les évaluations effectuées est assez prometteur, environ 6 à 8 litres seconde.

L'intervention de la Direction Départementale de l'Agriculture est demandée pour la réalisation de ces travaux. L'entreprise Rossetto réalise ces captages dans le courant des années 1968 et 1969. Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 262 465 F. La commune acquiert d'autre part, une superficie de 13 500 m² de terrains pour la protection de ces sources. Le résultat est bien conforme aux prévisions puisque le débit des sources en question est supérieur à 6 litres par seconde.

Le renforcement du réseau se poursuit en 1974, une première tranche de travaux commence par la reprise des captages du Pelloux dont le débit s'était considérablement affaibli depuis leur mise en service. A nouveau, l'entreprise Rossetto est chargée de ces travaux. Après la réalisation de ceux-ci le débit de ces captages se stabilise à 3 litres seconde.

Un périmètre de protection de 6 000 m² est créé par l'acquisition de terrains.

En 1975 et 1976, une deuxième tranche suit immédiatement par la construction d'un réservoir de 300 m³ au sommet de Verlagny et la pose de 1 000 m de canalisations d'adduction.

Coût de l'opération :
 Réservoir 300 m³ 148 000 F
 Canalisations 112 000 F

Cette tranche terminée, une troisième est lancée qui comprend la construction d'un réservoir de stockage à Milly d'une contenance de 1 000 m³ à la même altitude que le réservoir de 100 m³ existant et la pose d'environ 1 650 m de canalisations.

A fin 1978, ces travaux sont entièrement terminés et auront coûtés :
 416 000 F pour le réservoir ;
 453 000 F pour les canalisations.

En résumé, en 8 ans, la commune aura dépensé pour le renforcement de son réseau d'eau, la somme d'environ 1 400 000 F. Actuellement, la réserve totale en eau s'élève à 1 750 m³ et le débit des sources varie entre 6 litres et 14 litres par seconde soit entre 520 et 1 210 m³ par jour.

La longueur totale des canalisations desservant le territoire de la commune avoisine 25 km.

Néanmoins, tous ces travaux qui ont été réalisés ne sont qu'une étape.

Devant le développement sans cesse croissant de Neuvecelle, 1 600 habitants environ en 1980, le problème de l'eau reviendra régulièrement à l'ordre du jour des municipalités à venir.

René PERTUISET

Permis de Construire Année 1980

NOM DES CONSTRUCTEURS	GENRE DE CONSTRUCTION	LIEU DE CONSTRUCTION
COLOMBANI Charles	Maison individuelle, résidence principale	Lotissement Noyon
AZOULAY Pierre	Maison individuelle, résidence principale	Le Pré des Portes
BRON Jean-Pierre	Maison individuelle, résidence principale	Le Pré des Portes
DUPARD Maurice	Maison individuelle, résidence principale	Coudray
LORIDANT Eugène	Maison individuelle, résidence principale	Le Flon
DEHIER Marie	Maison individuelle, résidence principale	Le Pré des Portes
AZOULAY Pierre	Maison individuelle, résidence principale	Le Flon
LACROIX Gilbert	Maison individuelle, résidence principale	Le Rond Point
HYVERT Alain	Maison individuelle, résidence principale	Verlagny
ROUSSEY Raymond	Construction de deux garages	Pré de l'Abbaye
VIAL Denis	Maison individuelle, résidence principale	Aux Vernes
GOTTIE André	Maison individuelle, résidence secondaire	L'Epineux
CHAUVET Claude	Maison individuelle, résidence principale	Coudray
VERDIER Georges	Maison individuelle, résidence principale	Le Flon
CLAIMAND Roger	Maison individuelle, résidence principale	L'Epineux
PINGET Mireille	Maison individuelle, résidence principale	Le Flon
BIANCARD Guy	Agrandissement hôtel existant	Grande Rive
AZOULAY Pierre	Maison individuelle, résidence principale	Le Flon
COGNARD Gérard	Maison individuelle, résidence principale	Lotissement Noyon
BEAUGHEON Gilles	Agrandissement chalet existant	Valère
BRACONNAY Pierre	Maison individuelle, résidence principale	Pré de l'Abbaye
HERGOTT Verena	Modifications maison existante	Chez Buttay
FERNEX Charles	Maison individuelle, résidence principale	Pré de l'Abbaye
MUDRY Jean-Claude	Construction d'un abri de jardin	Marâche
CHRISTIN Bernard	Agrandissement maison existante	Grande Rive
GOY Joseph	Construction d'un abri de jardin	Chez Duret

état-civil

année 1880

NAISSANCES

Le 3 janvier 1880, Joseph CHEVALLAY, fils de Joseph et de Marie LAURENT, domiciliés au Hameau de Verlagny.

Le 14 janvier 1880, Joseph BAUD, fils de Jules et de Marie BOCHATON, domiciliés au Hameau du Bois du Feu.

Le 10 février 1880, François et Marie-Eusèbe MUSY, (jumeaux), fils de Jean et Joseph CHEVALLAY, domiciliés au Hameau de Grande-Rive.

Le 24 février 1880, Julie LAURENT, fille de Joseph et de Antoinette CHEVALLAY, domiciliés au Hameau de Verlagny.

Le 14 avril 1880, Marthe MULLER, fille d'Henri et de Françoise MILLET, domiciliés au Hameau de Grande Rive.

Le 7 mai 1880, Grégoire DEGRANGE, fils de Marie-François et de Marie ARANDEL, domiciliés au Hameau de Milly-Dessus.

Le 9 juin 1880, Marie-Pauline LAURENT, fille de François et de Marie MARCHAND, domiciliés au Hameau de Maraiche.

Le 10 juin 1880, François GRUZ, fils de Gaspard et de Joséphine COLLOMB, domiciliés au Hameau de Milly.

Le 2 juillet 1880, Fernand PERAY, fils de Félix et de Marie CHARPIN, domiciliés au Hameau de Verlagny.

Le 28 juillet 1880, Hortense MILLET, fille de Jean-François et de Angélique BRACONNAY, domiciliés au Hameau de Grande Rive.

Le 4 septembre 1880, François BONNEVIE, fils d'Alimé et de Françoise BONNEVIE, domiciliés au Hameau de Grande Rive.

Le 21 septembre 1880, Jeanne BUTTAY, fille de François et de Marie MOREL, domiciliés au Hameau de Lécherot.

Le 21 septembre 1880, Marguerite MOILLE, fille de François et de Philomène GRUZ, domiciliés au Hameau de Verlagny.

Le 14 octobre 1880, Henri MUSY, fils de Pierre et de Péronne COFFY, domiciliés au Hameau de Grande Rive.

Le 18 octobre 1880, Françoise PEILLEX, fille de Hyacinthe et de Julie ARANDEL, domiciliés au Hameau de Lécherot.

Le 22 octobre 1880, Marie-Marguerite BONNEVIE, fille de François et de Sophie DUCRET, domiciliés au Hameau de Grande Rive.

Le 13 novembre 1880, François ROSSET, fils de Joseph et de Marie FAVRE, domiciliés au Hameau de Milly.

Le 16 novembre 1880, Cécile LAURENT, fille de Joseph et de Mélanie BURNET, domiciliés au Hameau de Verlagny.

Le 19 novembre 1880, Joseph MAGNIN, fils de Frédéric et de Marie TRINCAT, domiciliés au Hameau de Chez Seuvay.



MARIAGES

Le 14 janvier 1880, Denis-Augustin DURET, cultivateur, et Pauline MAGNIN, cultivatrice.

Le 28 janvier 1880, Marie-Antoine CACHAT, domestique et Caroline LAURENT, journalière.

Le 4 février 1880, Pierre-Joseph DUCRET, pêcheur et Marie-Angélique GIROUD, sans profession.

Le 11 septembre 1880, Michel LAURENT, graveur sur verre, et Polixène LAURENT, cuisinière.

Le 10 décembre 1880, Jean VIELLE, professeur de mathématiques et Henriette SAUNIER, sans profession.



DÉCÈS

Le 9 janvier 1880, Joseph GRANJUX, 10 ans, Hameau de Grande Rive.

Le 29 février 1880, François BRUCHON, 84 ans, Hameau de Verlagny.

Le 29 février 1880, Claude LAPIERRE, 69 ans, Hameau de Verlagny.

Le 7 mars 1880, Marie-Julie GAILLET, 20 ans, Chef-lieu.

Le 13 mai 1880, Grégoire DEGRANGE, six jours, Hameau de Milly-dessus.

Le 29 mai 1880, Françoise LAURENT, 75 ans, Hameau de Verlagny.

Le 17 août 1880, Hortense MILLET, vingt jours, Hameau de Grande Rive.

Le 30 septembre 1880, Antoine LAURENT, 76 ans, Hameau de Verlagny.

Le 2 octobre 1880, François BONNEVIE, vingt jours, Hameau de Grande-Rive.

Le 12 novembre 1880, Joseph GRANT née VESIN, 75 ans, Hameau de Milly.

état-civil

du 1^{er} décembre 1979 au 30 novembre 1980

NAISSANCES

Le 20 décembre 1979, à Evian-les-Bains, Ludovic CHESSEL, fils de Roger et de Edwige ECHERNIER, avenue de Forchez.

Le 22 janvier 1980, à Annemasse, Nadine VESIN, fille de Louis et de Yolande COPPEL, avenue du Maxilly.

Le 1^{er} février 1980, à Thonon-les-Bains, Olivia GUIRAUD, fille de Jean-Marc et d'Anne-Marie OLIVIER, avenue d'Evian.

Le 16 mars 1980, à Evian-les-Bains, Nicolas PITTET, fils de Serge et de Martine COLSON, Pré de l'Abbaye.

Le 20 mars 1980, à Annemasse, Véronique PELLET-DOYEN, fille de Bernard et d'Yvette ROCH, avenue de Milly.

Le 10 avril 1980, à Evian-les-Bains, Nicolas MORIN, fils de Michel et de Françoise VESIN, chemin des Peupliers.

Le 22 avril 1980, à Neuvecelle, Jérôme CAVANNA, fils de Renzo et de Yvonne DERONZIER, avenue de Montigny.

Le 10 mai 1980, à Evian-les-Bains, Alexandre LAMY, fils de Gérard et de Brigitte JACQUES, Pré de l'Abbaye.

Le 11 mai 1980, à Evian-les-Bains, Olivier REBET, fils de Daniel et de Josette GRANJUX, avenue Rouffin.

Le 31 mai 1980, à Evian-les-Bains, Pierrick JACQUIER, fils de Georges et de Marie-Ange MULLIEZ, avenue de Maxilly.

Le 9 juin 1980, à Evian-les-Bains, Michaël LAMY-CHAPPUIS, fils de Alain et de Catherine SIMON, avenue d'Evian.

Le 15 août 1980, à Thonon-les-Bains, Florent DESCURNINGES, fils de Richard et de Monique GAILLET, Pré de l'Abbaye.

Le 26 août 1980, à Thonon-les-Bains, Dorine SIMON, fille de Gérard et de Denise GRANJON, avenue d'Evian.

Le 5 octobre 1980, à Evian-les-Bains, Florian BUTTAY, fils de Marcel et de Josiane BATTENDIER, avenue de Lécherot.

MARIAGES

Le 22 décembre 1979, Claude BEL, agent technique, domicilié à Neuvecelle, avenue de Montigny et Christine PERRIN, secrétaire, domiciliée à Morangis, 31, rue René-Morin.

Le 19 juillet 1980, Roger TODESCO, étudiant, domicilié à Thonon-les-Bains, zone industrielle et Nicole DUCRET, étudiante, domiciliée à Neuvecelle, avenue de Milly.

Le 26 juillet 1980, François GRIVEL, joint tailleur, domicilié à Evian-les-Bains, Scionnex et Marie-Christine IMHOOS, ouvrière, domiciliée à Neuvecelle, rue des Pêcheurs.

Le 26 juillet 1980, Thierry DUBOIS, appelé du Contingent, domicilié à Neuvecelle, impasse du Flon et Sylviane ANTHOINE, laborantine, domiciliée à Annecy, 15 bis, chemin des Fins.

Le 6 septembre 1980, Patrick RIOULT DE NEUVILLE, agriculteur-éleveur, domicilié à Livarot, Neuville, Calvados et Catherine MOZAT, secrétaire médicale, domiciliée à Neuvecelle, avenue de Milly.

Le 20 septembre 1980, Michel COLLOMB, électricien, domicilié à Neuvecelle, avenue de Milly et Anne-Marie LEWANDOWSKI, employée de banque, domiciliée à Thonon-les-Bains, 19, chemin du Martinet.

Le 18 juillet 1980, à La Roche Taillée sur Saône, Rhône, Pierre VERMOET, étudiant, domicilié à La Roche Taillée sur Saône, 13, chemin de l'Épine et Christine LIEUSSANES, déléguée médicale, domiciliée à Neuvecelle, avenue Rouffin.

Le 6 septembre 1980, à Maxilly-sur-Léman, Bernard VESIN, carrossier, domicilié à Neuvecelle, avenue de Milly et Annette VESIN, employée de bureau, domiciliée à Maxilly-sur-Léman, Curtenay.

Le 13 septembre 1980, à St-Nicolas-de Veroce, Philippe GAILLET, aide-comptable, domicilié à Neuvecelle, avenue de Montigny et Anne-Marie DUPERTHUY, institutrice, domiciliée à St-Nicolas-de-Veroce.

Le 4 octobre 1980, à Evian-les-Bains, Philippe DECURNINGE, employé de presse, domicilié à Neuvecelle, chemin des Houches et Dominique ZANETTON, employée de bureau, domiciliée à Evian-les-Bains, Chez Bruchon.

Le 13 novembre 1980, à Abondance, Jean-Marc BURQUIER, employé d'usine, domicilié à Neuvecelle, avenue de Milly et Denise BERTHET, employée, domiciliée à Abondance, Charmy l'Envers.

DÉCÈS

Le 15 janvier 1980, Auguste LAURENT, 67 ans, avenue de Verlagny.

Le 17 février 1980, Carmen PIOT née PREVOST, 67 ans, Pré de l'Abbaye.

Le 5 mars 1980, Ernest JACQUET, 68 ans, avenue du Flon.

Le 25 mars 1980, Marie-Véronique POLETTI née RICHOUZ, 70 ans, route de Grande Rive.

Le 3 avril 1980, Marie-Alphonsine SCHULE née GAILLET, 84 ans, avenue de Verlagny.

Le 1^{er} juin 1980, Marguerite PONCIN née STEVENS, 95 ans, chemin des Peupliers.

Le 20 juin 1980, Marcelle BRUNIER née REBILLET, 83 ans, avenue de Forchez.

Le 17 août 1980, Siméon DURET, 68 ans, avenue de Milly.

Le 19 août 1980, René NOIR, 50 ans, Pré de l'Abbaye.

Le 24 septembre 1980, Paul CASTELLI, 66 ans, chemin de Chez Duret.

Le 10 novembre 1980, Monique AUSSAT née BACHEX, 84 ans, chemin des Houches.

EN FACE DU PORT

AGENCE 74

Bernadette BEDONI

Vous propose à la vente :

- Un emplacement exceptionnel, la 1^{re} Résidence Club d'EVIAN : « LES AMBASSADEURS »
- Immeuble « LES ROSES » au centre d'Evian, du studio au 4 pièces.
- Chalets, villas, belles propriétés.
- Commerces.
- Beaux terrains sur les hauteurs et près du lac.

Pour toutes transactions, facilités de paiement - Crédit.

« LES RIVES DU LÉMAN »

Place du Port - EVIAN - Tél. (50) 75.25.59 et (50) 75.23.88
Membre de la S.O.C.A.F. Paris - Cartes nos T/111/74 et G/68/74

Jean-Paul BONDZ

Plâtrier • Peintre

Tous revêtements muraux

Ravalement de façades

Villa La Sauvageonne

Chemin de Gravanne

Tél. (50) 75.30.17

NEUVECELLE

74500 EVIAN

Bruno VERGORI

ARTISAN

MENUISERIE

EBÉNISTERIE

FORMICA

Agencement magasins

Zone Industrielle

NOYER-ALLINGES

74200 THONON

Tél. (50) 71.21.65

A NEUVECELLE

déjeunez ou dinez au

Café Royal

et profitez du cadre prestigieux du Royal Hôtel

TÉL. 75.14.00 OUVERT D'AVRIL A OCTOBRE



Maison de la Presse

S.A. Fournier - Diffusion Presse

Librairie - Papeterie
Photocopie minute

55-57, rue Nationale - EVIAN - Tél.: 75.04.36

Sylvio SANNICOLO

ARTISAN MAÇON

Tél. 75.01.16

16, rue de Clermont

EVIAN-LES-BAINS

NEUVECELLE A PARTICIPÉ A LA FÊTE DES ROSES

La commune de Neuvecelle a répondu "Présente" à l'invitation, qui lui avait été faite par la Ville d'Evian, à participer à la relance de la Fête des Roses, en présentant un char fleuri en collaboration avec l'école primaire et les parents d'élèves.

Le thème choisi "MAYA L'ABEILLE" comprenait dans sa réalisation technique:

Un grande ruche en paille au devant de laquelle juchée avec élégance, une jeune fille apportait sa présence souriante entourée de Maya et ses amis installés parmi les compositions florales, les abeilles fictives, les hautes herbes, les champignons et le nénuphar.

Tiré par un attelage pittoresque et gracieux (une dizaine d'enfants-abeilles précédés du porteur de l'écusson neuvecellois), renforcé de cinq hommes-criquets, tous amis de Maya tels que nous les montrent les épisodes bien connus des téléspectateurs du samedi après-midi, ce char chaleureusement applaudi fit honneur, tout au long du défilé, à notre commune dont le blason figurait en bonne place à l'arrière.

Partant du dessin d'Eric VESIN, les employés communaux réalisèrent la carcasse, les élèves fabriquèrent les abeilles et les cordons de paille, les mamans confectionnèrent les costumes sous la responsabilité de Madame ORSI. Le samedi soir et le dimanche matin avant la fête, nombreux furent les parents, conseillers municipaux, employés communaux, enseignants, fleuristes locaux et anciens élèves à tigrer puis à piquer les quelques 4 500 fleurs sur les poufs, sous la direction vigilante, qualifiée et surtout bienveillante de M. Robert FLORET.

Que tous les Neuvecellois, Neuvecelloises et amis divers qui ont participé à cette réalisation culturelle dont le succès atteste une dynamique bien sympa-



thique de la coopération intercommunale, soient encore une fois remerciés! Qu'ils soient à nouveau aussi actifs et nombreux à réaliser des chars futurs et qu'ils sachent qu'à leur intention M. FLORET s'est proposé d'animer des séances collectives d'initiation à la décoration florale dans le printemps qui précédera la prochaine Fête des Roses.

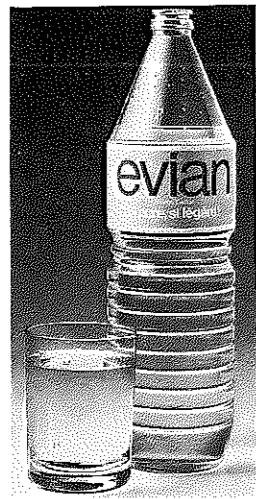
Les dépenses engagées pour la réalisation du Char de Neuvecelle ont été couvertes par:

Le comité de la Fête des Roses,	
Ville d'Evian, fleurs.....	3 500 F
Commune de Neuvecelle, matériel et divers	3 500 F
Coopérative scolaire de Neuvecelle,	
participation à la confection des costumes .	500 F
TOTAL.....	7 500 F

Pour mémoire, le char a été prêté par le 2^e quartier d'Evian.

Le responsable communal pour la réalisation du char, Michel BIOLLEY.





**L'eau d'Evian vous donne
ce que les Alpes
lui ont donné.**

Frossard

A VOTRE SERVICE

LOCATION AUTOCARS 10 A 60 PLACES
EXCURSIONS
VOYAGES DE PLUSIEURS JOURS
EN AUTOCAR

Devis gratuits
Demandez nos brochures détaillées

7, place des Arts **THONON** Tél. 71.03.57

GARAGE

Grépillat

AGENT CITROËN

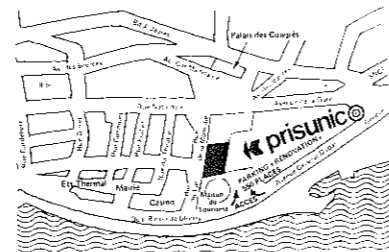


Avenue de Maxilly
NEUVECELLE
Tél. 75.25.57

prisunic®

EVIAN

5, rue de la Monnaie



VOTRE
GRAND
MAGASIN

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI

M enuiserie Michel aridor

AGENCEMENT DE CUISINES

Route de Grand-Rive
NEUVECELLE
74500 EVIAN
Tél. (50) 75.13.20

CRÉATION PARCS ET JARDINS

Floret - Erard

PAYSAGISTE

Etude - Plan

Pépinières
le « Pré de l'Abbaye »
NEUVECELLE
Tél. 75.03.10

Avenue du Léman
NEUVECELLE - 74500 EVIAN
Tél. 75.03.62

BUDGET DE L'EXERCICE 1980

COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 1979

Section de fonctionnement - Dépenses

60 - Denrées et fournitures	95 048,86
61 - Frais de personnel	650 255,39
62 - Impôts et taxes	2 460,00
63 - Travaux et services extérieurs ..	249 776,19
64 - Participations et contingents ..	205 491,44
65 - Allocations et subventions	68 084,45
66 - Frais de gestion générale	96 920,10
67 - Frais financiers	256 750,89
69 - Charges exceptionnelles	148,00
82 - Charges antérieures	26 207,25
83 - Prélèvement pour dépenses d'investissement	318 092,00

Total des dépenses, section de fonc-
tionnement

Section de fonctionnement - Recettes

70 - Produits de l'exploitation	392 321,52
71 - Produits domaniaux	11 726,60
72 - Produits financiers	1 207,90
73 - Recouvrements et subventions ..	77 984,50
74 - Dotation globale de fonction- nement	963 477,00
75 - Impôts indirects	39 005,44
77 - Contributions directes	359 364,00
79 - Produits exceptionnels	5 000,00
82 - Produits antérieurs	57 466,51
85 - Déficit de fonctionnement de clôture	61 681,10

Total des recettes, section de fonction-
nement

Section d'investissement - Dépenses

16 - Remboursements d'emprunts ..	181 625,32
210 - Acquisitions de terrains	17 555,97
214 - Acquisitions de matériels	535 024,96
232 - Travaux de bâtiments	1 302 061,41
233 - Travaux de voies et réseaux ...	1 010 455,54
26 - Contribution aux dépenses des syndicats	1 730,14

Total des dépenses, section inves-
tissement

Section d'investissement - Recettes

60 - Excédent d'investissement reporté	162 573,68
105 - Subventions	294 293,00

115 - Prélèvement sur recette de fonc- tionnement	318 092,00
140 - Participation à des travaux d'équipements communaux ...	66 547,83
1421 - Fonds de compensation de la T.V.A.	113 777,00
1423 - Taxe locale d'équipement	99 287,66
16 - Emprunts	2 120 000,00
214 - Aliénations de matériel	64 680,00
25 - Recouvrements de créances à long terme	1 500,00
Total des recettes, section investis- sissement	3 240 751,17
065 - Excédent d'investissement de clôture	192 297,83

BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 1980

Section de fonctionnement - Dépenses

60 - Denrées et fournitures	120 100,00
61 - Frais de personnel	705 635,00
62 - Impôts et taxes	4 150,00
63 - Travaux et services extérieurs ..	275 500,00
64 - Participations et contingents ..	234 300,00
65 - Allocations et subventions	68 450,00
66 - Frais de gestion générale	114 700,00
67 - Frais financiers	494 500,00
82 - Charges antérieures	34 000,00
83 - Prélèvement pour dépenses d'investissement	185 455,00

Total des dépenses, section de fonc-
tionnement

Section de fonctionnement - Recettes

70 - Produits de l'exploitation	453 450,00
71 - Produits domaniaux	9 000,00
72 - Produits financiers	1 280,00
73 - Recouvrements et subventions ..	71 198,00
74 - Dotation globale de fonction- nement	1 105 257,00
75 - Impôts indirects	40 576,00
77 - Contributions directes	556 029,00

Total des recettes, section de fonction-
nement

Section d'investissement - Dépenses

16 - Remboursements d'emprunts ..	303 509,65
214 - Acquisitions de matériel	7 150,00
232 - Travaux de bâtiments	190 900,00
233 - Travaux de réseaux	37 500,35

Total des dépenses, section d'investis-
sissement

Section de fonctionnement - Recettes

105 - Subventions	190 900,00
115 - Prélèvement sur recettes de fonctionnement	185 455,00
1421 - Fonds de compensation de la T.V.A.	81 205,00
1423 - Taxe locale d'équipement	80 000,00
25 - Recouvrements de créances à long terme	1 500,00

Total des recettes, section d'investis-
sissement

Tourages
SAT
licence A. 285

11, av. J.-Ferry
74200 Thonon
tél. 71.00.88 +
télex : 385.002. LES CARS VERTS

réservation électronique pour le monde entier

gilbert lacroix

● Plomberie - Sanitaire - Gaz
● Meubles et accessoires de toilette

● Chauffage Central
mazout - gaz - bois
charbon - électricité

● Poêles bois à feu continu

● NEUVECELLE - 74500 EVIAN - Tél. 75.23.97

**LES FILS
DE J. BAUD
S.A.**

**A votre service...
dans ses 5 départements :**

- Combustibles
- Produits métallurgiques
- Quincaillerie
- Electro-ménager
- Primagaz

3 bis, rue Nationale - Evian - Tél.: (50) 75.07.28

**studio photos
Angel
MOROSATO**

IDENTITÉ MINUTE
PORTRAIT - MARIAGE

3, rue de la Touvière
(près Banco)
Tél. (50) 75.35.44
74500 EVIAN

J. PASSAQUAY

S.A.

case

matériels industriels
travaux publics

TENNEDO

74380 BONNE
Tél. 39.20.32

38590 GRENOBLE
Aéroport Saint-Geoirs
Tél. 05.40.00

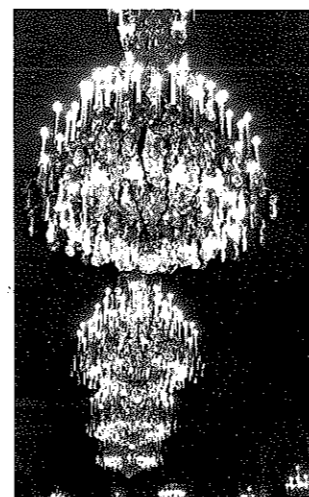
ITI
s.a.r.l.

Carte Professionnelle T 44 / 74

TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES
THONONNAISES

**Etudes et Créations
d'Ensembles Immobiliers**
Immeubles - Villas - Chalets
Terrains - Constructions

13, place Jules-Mercier, 13
THONON-LES-BAINS
74200 - Hte-Sav. - Tél. (50) 71.07.62



1981 : LES PRÉSIDENTIELLES

général sont prises par un pouvoir unique dont la situation pourrait être comparée au centre d'un cercle d'où partent les rayons dans toutes les directions.

LES DIFFÉRENTES RÉPUBLIQUES ET LEURS PRÉSIDENTS

1^{re} République : de septembre 1792 à mai 1804

Sur le plan politique, elle donne le suffrage universel en 1792 et la Constitution de l'an I (1793).

Après le 9 Thermidor an II (27 juillet 1794) et la chute de Robespierre, la République se fait bourgeoise, elle devient conservatrice, enfin Bonaparte l'accapare les 18 et 19 Brumaire an VIII (9-10 novembre 1799).

De 1799 à 1804, le Consulat évolue vers un régime monarchique et le 28 Floréal an XII (18 mai 1804), le "Gouvernement de la République" se donne un Empereur héréditaire. En 1808 s'effacent les dernières traces de cette 1^{re} République: l'inscription "République Française" sur les pièces de monnaie est remplacée par "Empire Français, Napoléon Empereur". La 1^{re} République n'avait donc pas de Président de la République.

II^e République : du 25 février 1848 au 2 décembre 1852

Après l'échec de Napoléon, l'Empire céda la place à la monarchie, qui elle-même s'effondra brusquement lors de la Révolution parisienne de février 1848. Le 24 février, des insurgés en armes envahirent la Chambre des Députés et la II^e République fut proclamée. L'exécutif fut confié à un Président de la République élu pour quatre ans (non rééligible) au suffrage universel direct.

Le Prince Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon 1^{er} obtint plus de 5 millions et demi de voix sur 7 millions et demi de votants.

Mais le régime était voué à l'échec dès le départ, car le Président de la République et l'Assemblée étaient tous deux hostiles au régime républicain. Le Président non rééligible, demanda à l'Assemblée une prolongation de son mandat. Celle-ci refusa, d'où le coup d'état dans la nuit du 2 décembre 1851. Puis Louis-Napoléon, Président de la République est plébiscité par 7 millions et demi de "Oui" contre moins de 700 000 "Non"; mais la République plébiscitaire se transforma très vite en Empire.

Le 2 décembre 1852, l'Empire est proclamé et le Prince-Président devient l'Empereur Napoléon III. Le pouvoir personnel mit donc également fin à cette II^e République.

III^e République : du 4 septembre 1870 au 10 juillet 1940

À la nouvelle du désastre de Sedan, le 4 septembre 1870, la République est proclamée à l'Hôtel de Ville et un Gouvernement de la Défense Nationale se constitue.

• Le 17 février 1871, l'Assemblée nomme Adolphe THIERS, "Chef du Pouvoir exécutif de la République Française". Mais Thiers n'aimait pas ce titre de "Chef". Il disait: "Me prend-on pour un cuisinier?". Le 31 août 1871, l'Assemblée lui accorde le titre de Président. Mais cette République "sans républicains" eut

Cette année 1981, les Françaises et les Français se rendront une nouvelle fois aux urnes. Ils seront appelés pour accomplir un acte politique très important. En effet, les 26 avril et 10 mai se dérouleront les élections du Président de la République. Les citoyens auront à choisir entre différents candidats. Mon propos dans cet article ne sera pas de présenter les candidats ou de peser sur la décision des électeurs, mais seulement de faire un petit historique sur les divers Présidents de la République, de montrer comment les Neuvécelloises et Neuvécellois ont voté dans le passé et de donner quelques renseignements pratiques quant au déroulement de ces élections.

NAISSANCE DE LA RÉPUBLIQUE

Qu'est-ce qu'une République? République vient du latin "Res publica", qui veut dire chose publique, donc intérêt général. La République est un état dans lequel le peuple exerce directement la souveraineté ou par l'intermédiaire de délégués élus. Pour une bonne organisation de l'Etat il est indispensable d'établir un certain nombre de règles que l'on appelle la Constitution.

En matière d'institutions politiques, l'époque contemporaine commence pour la France en 1789. C'est à l'Assemblée Constituante de 1789-1791, et dès les tout premiers mois, que l'on voit débiter et s'amplifier l'incurable débat à la fois équivoque et fondamental de la Droite et de la Gauche avec sa double composante: d'une part, pour ou contre l'exécutif, reflet ou menace d'un pouvoir personnel, d'autre part, pour ou contre l'Eglise catholique et romaine.

La nouvelle politique religieuse, qui fit des évêques et des prêtres des fonctionnaires élus et payés par l'Etat, ne plut pas au Roi Louis XVI. Les difficultés intérieures et extérieures s'amplifièrent et aboutirent à des manifestations, fusillades et massacres et finalement à la chute de la royauté, le 10 août 1792. La victoire de Valmy sur les Prussiens, le 20 septembre 1792, précipita les événements.

• Le 21 septembre 1792, l'abolition de la royauté est décrétée.

• Le 22 septembre 1792, le 1^{er} jour de l'an I de la République est proclamé.

• Le 25 septembre 1792, l'Assemblée décrète que la République française est "une et indivisible" et la France est un exemple de nation fortement centralisée, c'est-à-dire de nation où les décisions d'intérêt

raison de Thiers et la majorité monarchiste de l'Assemblée le révoqua le 24 mai 1873.

- Le 25 mai 1873, Patrice de MAC-MAHON est élu Président et la loi du septennat (20 novembre 1873) lui confie le pouvoir pour sept ans. En janvier 1879, les Républicains deviennent majoritaires au Sénat, et le Président monarchiste se démet de ses fonctions de 30 janvier 1879.

- Le 30 janvier 1879, Jules GREVY devient Président avec 563 voix sur 713 votants. Cette élection consacre l'avènement de la "République des Républicains". Mais désormais, l'instabilité ministérielle devient la règle en France. Un trafic de décorations entraîne la démission de Grevy en décembre 1887.

- Le 3 décembre 1887, Sadi CARNOT est porté à la Présidence. Des attentats anarchistes secouent la France. Carnot est assassiné à Lyon par Caserio, le 24 juin 1894.

- Le 27 juin 1894, Jean CASIMIR-PERIER devient Président. Il se démet de son mandat le 15 janvier 1895, devant l'opposition des Gauches.

- Le 17 janvier 1895, Félix FAURE est élu Président au second tour de scrutin. Il meurt par apoplexie, le 16 février 1899 à l'Élysée.

- 1899-1906: Emile LOUBET.

- Février 1906 - janvier 1913: Armand FALLIERES.

- Janvier 1913 - janvier 1920: Raymond POINCARÉ.

- Février 1920 - 21 septembre 1920: Paul DESCHANEL, dut se démettre de ses fonctions pour raison de santé.

- Septembre 1920 - juin 1924: Alexandre MILLERAND: le cartel des Gauches l'oblige à démissionner le 11 juin.

- 13 juin 1924 - juin 1931: Gaston DOUMERGUE.

- 13 juin 1931 - mai 1932: Paul DOUMER, assassiné par Gorgulov.

- Mai 1932: Albert LEBRUN. Réélu en 1939. Après le désastre de juin 1940 et le vote de l'Assemblée Nationale confiant la direction de l'Etat au Maréchal PETAIN, à Vichy, il se retire à Vizille le 13 juillet. Le dernier Président de la III^e République fut arrêté par les Allemands et déporté.

Ce sont surtout les Chefs de Cabinet qui marquèrent cette III^e République.

IV^e République: du 3 juin 1944 au 4 octobre 1958

Elle n'a jamais été proclamée officiellement. Une ordonnance du 3 juin 1944, signée par le Général de Gaulle donne le nom de Gouvernement provisoire de la République Française au Comité Français de Libération Nationale formé un an plus tôt à Alger.

Le 21 octobre 1945, 96,4 % des citoyens votants disent non à la III^e République et oui à la IV^e République.

Le 13 novembre 1945, le Général de Gaulle est désigné comme Chef du Gouvernement. Il démissionne le 20 janvier 1946.

Le 23 janvier 1946, Félix GOUIN est élu Président du second gouvernement.

Le 16 janvier 1947, le Parlement élit Vincent AURIOL, Président de la IV^e République.

Le 23 décembre 1953, René COTY devient Président de la République (après 13 tours de scrutin!).

Les difficultés sont nombreuses, les crises minis-

térielles du Régime se succèdent. La chute de Gailard sera mortelle pour la IV^e République: toutes blessent, la dernière tue!

L'émeute d'Alger et les événements du 13 mai 1958 favorisaient la chute du régime. C'est ainsi que le Général de Gaulle fut élu Président du Conseil, le 1^{er} juin et qu'il constitua un gouvernement d'Union Nationale.

Le 4 septembre 1958, il présenta une nouvelle Constitution au peuple de Paris.

Le 28 septembre, cette Constitution fut ratifiée par 31 millions de "Oui", soit 85 % des votants, avec 15 % seulement d'abstentions, ce qui est un record.

V^e République

Depuis le 5 octobre 1958, jour de publication au Journal Officiel de la nouvelle Constitution.

Le 21 décembre 1958, le Général de Gaulle est élu Président de la République. Il entre en fonction le 8 janvier 1959.

La V^e République est "d'abord et avant tout l'élection du Chef de l'Etat au suffrage universel" (R. Capitant). C'est une bonne définition de cette nouvelle république.

Le 5 décembre 1965, pour la première fois, élection du Président de la République au suffrage universel.

De Gaulle obtient 43,97 % des voix, Mitterand obtient 32,04 % des voix, Lecanuet obtient 15,78 % des voix, il y a ballottage.

Le 19 décembre 1965, Mitterand, 44,5 % (10 millions et demi de voix), Charles de Gaulle est élu avec 13 millions de voix.

A la suite des événements de mai 1968, De Gaulle lança un référendum le 27 avril 1969, il fut désavoué par 53,17 % de "Non", ce qui entraîna sa démission.

Le 15 juin 1969, Georges POMPIDOU est élu Président de la République. Il meurt le 7 avril 1974.

Le 19 mai 1974, Giscard d'Estaing est élu à la Présidence avec 50,81 % des suffrages exprimés.

Le 26 avril et le 10 mai, nous retournerons aux urnes pour élire notre vingtième Président de la République.

COMMENT AVEZ-VOUS VOTE ?

Ce n'est que depuis 1965, que vous avez le droit de choisir vous-mêmes, directement, le Président de la République.

Voici les résultats de vos votes:

1965, 1^{er} tour, 5 décembre 1965

Nombre d'électeurs inscrits 609
Nombre de votants (82,92 %) 505
Nombre de suffrages exprimés 502

Ont obtenu:

BARBU 6	MARCILHACY ... 4
LECANUET 78	TIXIER-
MITTERAND 143	VIGNANCOURT . 17
DE GAULLE 254	

1965, 2^e tour, 19 décembre 1965

Nombre d'électeurs inscrits 609
Nombre de votants (81,77 %) 498
Nombre de suffrages exprimés 489

Ont obtenu:

DE GAULLE (62,57 %) 306

MITTERAND (37,43 %) 183

Analyse:

A Neuvécelle, un seul tour aurait suffi, car De Gaulle a obtenu 50,59% des suffrages exprimés, soit 6,62 % de plus que sur le plan national.

Au 2^e tour, il l'emporte avec 62,57 % des suffrages exprimés (7,07 % de plus que sur le plan national où il obtient 55,5 %).

1969, 1^{er} tour, 1^{er} juin 1969

Nombre d'électeurs inscrits 608
Nombre de votants (80,59 %) 490
Nombre de suffrages exprimés 489

Ont obtenu:

DEFFERRE 14	POHER 161
DUCATEL 7	POMPIDOU 209
DUCLOS 82	ROCARD 15
KRIVINE 1	

1969, 2^e tour, 15 juin 1969

Nombre d'électeurs inscrits 608
Nombre de votants (74,01 %) 450
Nombre de suffrages exprimés 434

Ont obtenu:

POHER 196
POMPIDOU 238

Analyse:

Au 1^{er} tour, Pompidou a obtenu 44,64 % des suffrages exprimés; à Neuvécelle, il n'a que 42,74 %, soit - 1,9 %. Poher réalise 23,30 % sur le plan national et 32,92 % sur le plan local, soit + 9,62 %. Duclos est crédité de 21,27 % et à Neuvécelle de 16,76 % soit - 4,51 %. Defferre à 5,01 % à l'échelon national et 2,86 % à Neuvécelle, soit - 2,15 %.

Au 2^e tour, Pompidou l'emporte avec 58,20 %; à Neuvécelle, il obtient 54,83 % soit - 3,37 %.

1974, 1^{er} tour, 5 mai 1974

Nombre d'électeurs inscrits 716
Nombre de votants (87,56 %) 627
Bulletins blancs 1
Enveloppes sans bulletins 2
Nombre de suffrages exprimés 624

Ont obtenu:

CHABAN DELMAS 71	LE PEN 7
DUMONT 12	MITTERAND 272
GISCARD	MULLER 6
D'ESTAING 231	RENOUVIN —
HERAUD —	ROYER 9
KRIVINE —	SEBAG —
MLLE LAGUILLER 16	

1974, 2^e tour, 19 mai 1974

Nombre d'électeurs inscrits 712
Nombre de votants (90,44 %) 644
Bulletins blancs ou nuls 5
Nombre de suffrages exprimés 639

Ont obtenu:

GISCARD D'ESTAING 347
MITTERAND 292

Analyse:

Au 1^{er} tour, Giscard d'Estaing a obtenu 37,01 % des suffrages exprimés. A l'échelon national, il n'a obtenu que 33 %. Mitterand totalise 43,58 % des voix à Neuvécelle et 43,25 % sur le plan national.

Au 2^e tour, Giscard d'Estaing est élu avec 50,81 % des suffrages exprimés; il réalise à Neuvécelle 54,30 % soit un mieux de 3,49 %.

Remarques:

Il est à noter que le nombre de candidats est en augmentation à chaque échéance. Pour les prochaines élections, on enregistre déjà une trentaine de candidats à la candidature. Comme disait le Général de Gaulle: "Après moi, je ne crains pas le vide, mais le trop-plein".

QUI PEUT ETRE CANDIDAT ?

Tout Français ou Française ayant 23 ans accomplis, jouissant de ses droits civils et politiques. Mais il faut qu'il soit présenté par au moins 500 citoyens, membres du Parlement, des Conseils Généraux, du Conseil de Paris, des Assemblées territoriales des territoires d'Outre Mer, des Maires élus et ces élus doivent venir d'au moins 30 départements ou territoires d'Outre Mer, sans que plus d'un dixième d'entre eux puissent être élus d'un même département ou territoire d'Outre Mer.

Le Président peut être élu au 1^{er} tour, s'il obtient la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si non, deux candidats s'affrontent au 2^e tour, est alors élu, celui qui obtient la majorité relative, c'est-à-dire, le plus grand nombre de suffrages, quel que soit le nombre de votants.

Le Président de la République est élu pour 7 ans.

COMMENT VOTE-T-ON ?

1. En se présentant au bureau de vote:

Lieu: mairie;

Date: 1^{er} tour 26 avril, 2^e tour 10 mai;

Heures: de 8 heures à 18 heures;

Conditions: être inscrit sur la liste électorale, présenter la carte électorale.

2. Voter par procuration

Vous pouvez choisir un tiers électeur qui votera à votre place, si des obligations dûment constatées vous retiennent éloignés du lieu de vote. Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer le jour du scrutin.

Le juge du Tribunal d'Instance ou un officier de police judiciaire établit la procuration. Si vous êtes dans ce cas, vous pouvez obtenir de plus amples renseignements en mairie.

CONCLUSION

Nous approchons les mille électeurs inscrits à Neuvécelle. Toutes vos voix ont la même importance, c'est ce que l'on appelle le suffrage universel. Voter est un droit, mais c'est aussi un devoir.

Les 26 avril et 10 mai 1981, l'enjeu sera d'importance.

Le Président que vous élierez a d'après la Constitution la "charge insigne du destin de la France et de celui de la République". Il ne peut plus demeurer confiné, comme les Présidents de naguère, dans un simple rôle de conseil plutôt dérisoire et de représentation au sens purement cérémoniel du mot (inaugurer, dira De Gaulle, les chrysanthèmes).

L'avenir de la France est donc entre les mains de chacun d'entre vous: venez accomplir votre devoir d'électeur et de citoyen.

Francis GRIMONT

NOUS...

NOTRE SPECIALITE
C'EST LA PEINTURE

- DU CHOIX
- DES MARQUES
- DES PRIX
- DES CONSEILS

Droguerie Moderne

69, rue Nationale EVIAN Tél. : 75.14.05

Entreprise GAUTHIER

VIDANGES
CURAGE D'EGOUTS

☆
Collecteur
de déchets industriels liquides
ou pâteux
☆

01120 MONTLUEL
Tél. (7) 806.02.16

la cuisine
au naturel

Ets
Mudry
et fils
cuisines

Hall Expo-Ateliers
Rte d'Armoy — THONON
TEL. 713543

FABRICANT

CONCESSIONNAIRE

COMERA

CAVES GAY-OUVRY

☆
☆

VINS DE TABLE

☆

VINS FINS - SPIRITUEUX

☆
☆

EVIAN-LES-BAINS



p. novarina

34, Avenue des Vallées
128, Boulevard de la Corniche
THONON-LES-BAINS - Tél. (50) 71.25.98

TOUS LES MATERIAUX NOUVEAUX
TOUS LES MATERIAUX SPECIAUX

MICHEL BILLION-REY
Diplômé E.N.O.

Optique

Lunetterie
Instruments d'optique

Les Arcades
Rue du Lac

EVIAN
Tél. (50) 75.23.00

UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE A PARIS

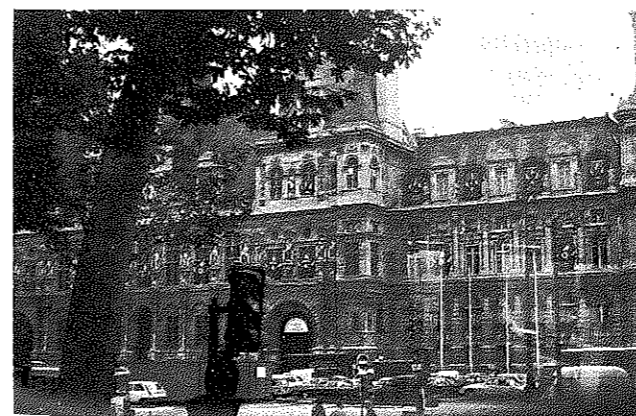
L'Association des Conseillères municipales de la Haute-Savoie avait organisé du 14 au 16 octobre, un voyage d'étude à Paris. Voyage d'ailleurs fort bien programmé.

Parties en cars à la pointe du jour de Thonon, Annemasse, Annecy pour ne citer que certains points de ralliements, nous nous retrouvions une centaine d'élues. Le soleil n'ayant pas voulu nous accompagner, nous avons choisi la bonne humeur et ce ne fut pas un vain mot.

Vers 16 heures, ce premier jour, nous étions à Paris à l'Assemblée Nationale, c'est-à-dire le Palais Bourbon, construit au départ (1722) par la Duchesse de Bourbon, fille de Louis XIV. Parmi les nombreuses salles ornées de tableaux et de sculptures, on remarque la salle des Pas-Perdus, la salle des Séances et surtout la très belle bibliothèque.

Nous assistons à une séance ouverte. Le Président est là, face à l'hémicycle. Il n'y a pas les 490 députés. Les groupes politiques sont placés à gauche ou à droite suivant leur tendance. Le gouvernement est au premier rang devant la Tribune où se trouve un orateur. Sous cette tribune, des sténographes qui ne chôment pas. A la fin de la séance, nous sommes reçues par nos Députés, MM. BROCARD et BIRRAUX dans l'un des magnifiques salons. Une première réception fort sympathique.

Le mercredi matin, c'est vers l'Hôtel de Ville de Paris que nous nous dirigeons. Un Hôtel de Ville pavoisé aux couleurs de la Chine et de la France, puisque dans le courant de l'après-midi, c'est le maire de Pékin qui sera reçu par son homonyme français. Nous sommes émerveillés par ce bâtiment. Tout y est beau, les plafonds, les parquets, les sculptures, les tableaux, les lustres, l'escalier d'honneur. Notre guide, un des membres du protocole a été parfait dans sa façon de tout expliquer. Nous nous sommes assises quelques instants dans la salle des Séances, et certaines ont pu lire sur leur table des noms prestigieux. Madame CHIRAC est venue se joindre à nous pendant un certain temps et nous remettre, en souvenir, une reproduction d'un peintre de Paris, Y. BRAYER, Grand Prix de Rome.



L'après-midi, nous visitons la maison de la Radio. Son musée, ses studios, une immense maison toute ronde... Ce même jour, vers 17 heures, nous étions

attendues à l'Elysée, événement plutôt rare, puisque ce palais ne se visite pas. Nous avons eu là une chance inouïe. Ce palais construit au XVIII^e siècle est aussi un délice des yeux. La salle de réceptions est très belle. En 1718, la marquise de Pompadour y réside pour peu de temps. L'impératrice Joséphine l'habite aussi et le fait décorer. Napoléon après Waterloo, y signe sa deuxième abdication (1815). Depuis 1873, c'est la résidence des Présidents de la République et le premier à l'habiter fut le Maréchal de MAC-MAHON.



Le jeudi arrive, un coup d'œil bien trop rapide, hélas, au Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou, situé sur le plateau de Beaubourg. Ce centre, de grande originalité, abrite le plus grand musée d'art moderne et du monde; c'est un parallélépipède d'acier et de verre qui se déploie sur une longueur de 170 m environ. La charpente est entièrement métallique. Escaliers, ascenseurs, gaines de conditionnement d'air ou de chauffage, etc., sont rejetées vers l'extérieur. Les façades transparentes laissent apparaître les structures et l'animation intérieure. Il faudrait des semaines pour tout voir. C'est grandiose. Une bibliothèque pouvant recevoir une moyenne de 4 000 personnes par jour est riche de plus d'un million d'ouvrages. Chaque niveau est un plateau d'environ 7 500 m².

Notre dernière visite est pour le Sénat. Là aussi nous assistons à une séance et plus tard nous prenons place dans la salle. Très bien guidées, également par un membre du protocole, nous pouvons admirer au maximum ce palais du Luxembourg ou palais de Marie de Médicis. En son temps, des Rubens ornaient l'une des grandes galeries, mais par sécurité, ils sont maintenant au Louvre. L'escalier d'honneur est impressionnant, comme d'ailleurs la bibliothèque où il faut arriver à pas feutrés pour ne pas déranger ceux qui travaillent et ne pas ouvrir ou fermer une porte, ce pourrait être une affaire d'Etat... Là-aussi, une réception nous est offerte à laquelle participent Monsieur et Madame BOUVIER.

Sous une pluie fine, nous remontons dans nos cars, enthousiasmées par tout ce que nous avons pu voir et apprendre, chance parfois exceptionnelle.

Françoise BEETSCHEN-BUTTAY

IMPOTS LOCAUX

A QUOI SERT VOTRE ARGENT ?

Les dépenses de la commune doivent être équilibrées principalement par deux sortes de recettes :

- celles de l'Etat sous forme d'une dotation globale de fonctionnement, de subventions diverses et de remboursements partiels de T.V.A. ;
- celles liées aux contributions directes de l'Etat.

Contrairement à ce que fait l'Etat, la commune doit présenter chaque année un budget équilibré. L'impôt sert à assurer cet équilibre entre les dépenses et les recettes.

Il existe donc un rapport direct entre le niveau des dépenses globales de la commune et le niveau des impôts locaux, mais ce dernier est aussi fonction du niveau des recettes en provenance de l'Etat.

Aussi, compte tenu des prestations de service, tout n'a pas été mis en œuvre pour ne pas accroître la pression fiscale au-delà de l'augmentation du coût de la vie.

Ainsi, l'augmentation de 60 % du produit des contributions directes votée par la majorité du Conseil Municipal a eu pour effet de faire progresser les impôts locaux de plus de 38 %.

Voici quelques exemples concernant la taxe d'habitation :

- un ménage de quatre personnes dont deux enfants à charge, logement ancien, a vu sa taxe d'habitation passer de 234 F en 1979 à 351 F en 1980 soit une augmentation de 50 % ;
- un ménage de deux personnes, logement F3 a payé 317 F en 1979 et 519 F en 1980, augmentation de plus de 39,80 % ;
- un ménage de deux personnes, logement F5 a payé 701 F en 1979 et 989 F en 1980, augmentation de plus de 41 % ;
- un ménage de quatre personnes, logement F4, dont deux personnes à charge, a payé 254 F en 1979 et 352 F en 1980, augmentation de plus de 38,58 %.

Aussi, cette orientation va bien dans le sens de la politique du pouvoir qui vise entre autre, à faire supporter des charges de plus en plus lourdes sans compensation.

Prenons trois exemples :

La dotation globale de fonctionnement :

Ce concours de l'Etat ne suit ni la courbe des prix, ni celles des dépenses.

La D.G.F. n'a progressé que de 4,20 % entre 1977 et 1979 par rapport aux dépenses de fonctionnement, alors que ces dernières ont augmenté pour la même période de près de 30 % (29,81 %).

A propos du remboursement de la T.V.A.

Il ne s'agit ni d'un don ni d'une aide financière aux Collectivités locales... Il s'agit d'un dû puisque les entreprises privées n'ont jamais supporté la T.V.A.

La T.V.A. étant remboursée avec deux ans de retard, l'inflation diminue d'autant les ressources des Collectivités locales et c'est l'Etat qui est gagnant.

Le remboursement devrait être calculé en francs constants. Par ailleurs, ce remboursement de la T.V.A. n'est calculé que sur les dépenses d'investissement. La T.V.A. n'est pas remboursée sur les dépenses de fonctionnement qui, elles, représentent les trois quarts du budget.

Les subventions de l'Etat

De 1977 à 1979, les dépenses de la commune pour des travaux passaient de 1 003 715 F à 1 435 077 F (moyenne 1978/79) soit 42,97 % de plus en deux ou trois ans.

Dans le même temps, les subventions de l'Etat baissaient de 13,64 % passant de 225 000 F à 160 621 F (moyenne 1978/79).

En définitive, si l'impôt participe aux dépenses de la commune, son accroissement sert non seulement à prendre en compte l'augmentation du coût de la vie mais aussi et surtout à compenser le retrait financier de l'Etat.

Au delà des aides ponctuelles supplémentaires qui peuvent être obtenues auprès des ministères, la solution réside bien dans une nouvelle répartition des recettes nationales entre l'Etat et les Collectivités locales. Car il ne suffit pas de donner de nouvelles responsabilités aux communes, encore faut-il avoir les moyens de les assumer !

Adrien BENEDE

LA COMMUNE : SON BUDGET, SES COMPTES

Une commune encaisse et dépense de l'argent. Elle ressemble en cela à toute entreprise. Les modalités suivant lesquelles sont exécutées les opérations financières sont cependant un peu différentes. Bien que d'apparence complexe, il est possible d'en simplifier l'exposé pour en comprendre l'essentiel.

I — LA MÉCANIQUE BUDGÉTAIRE

La vie financière d'une commune se concrétise par un certain nombre de documents et d'actes qui se retrouvent de façon cyclique chaque année.

Le cycle financier se fait en trois étapes :

- une étape d'élaboration et de vote du budget communal,
- une étape d'exécution de ce budget,
- une étape de bilan où l'on fait des comptes.

La première étape concerne le budget primitif. La seconde est relative à son exécution avec des opérations de dépenses et de recettes. La troisième, c'est le compte administratif qui marque le bilan.

1. Le budget primitif

Le code des communes définit le budget primitif comme un document comptable qui prévoit et autorise l'ensemble des dépenses à effectuer au cours d'une année budgétaire qui va du 1^{er} janvier au 31 décembre. L'ensemble des dépenses doit être équilibré par un ensemble de recettes qui seront à encaisser pendant la même période.

• **Le budget primitif est un document comptable :** Lorsqu'on ouvre le budget, on constate que les dépenses ne sont pas rangées au même endroit que les recettes. Dépenses et recettes sont classées en deux sections distinctes.

• **Le budget primitif prévoit et autorise l'ensemble des dépenses :** Acte essentiel de la gestion des communes, le budget est un document contenant les prévisions de dépenses de l'année. Elles doivent être, de ce fait, évaluées avec précision. Une fois évaluées, elles sont transcrites dans le projet de budget, puis votées par le conseil municipal et autorisées par le sous-préfet. Au cours de l'année, les dépenses ne pourront être payées que si elles figurent dans le budget. Toutes les dépenses doivent y figurer.

• **Le budget primitif doit être équilibré en dépenses et recettes :** Le budget de la commune n'échappe pas à la règle générale qui veut qu'on ne peut pas dépenser plus que ce que l'on gagne. La totalité des dépenses doit être rigoureusement égale au total des recettes : c'est le principe de l'équilibre budgétaire. A l'instar des dépenses, les recettes figurent au budget. Elles sont de la même manière prévues et autorisées.

2. L'exécution du budget primitif

L'exécution du budget primitif de la commune

commence dès qu'il est voté. Le budget s'exécute par l'intermédiaire du maire. Le maire signe les "mandats de paiements" en fonction des crédits dont il dispose. Le maire signe les "titres de recettes" à l'encontre des débiteurs de la commune. Dans les deux cas, le maire ne fait que suivre le budget. D'autre part, s'il ordonne de payer ou d'encaisser, ce n'est pas lui qui paye ou qui encaisse. C'est le rôle du receveur municipal (percepteur). Cette procédure relève d'un principe fondamental en droit financier français : celui qui ordonne de payer (le maire) n'est pas celui qui paye (le receveur municipal). Ainsi s'exerce l'un des principaux contrôles sur les dépenses publiques de la commune.

3. Le compte administratif

Les dépenses et les recettes sont enregistrées sur le registre de comptabilité communale qui permet à chaque instant de savoir "où on en est". Il permet, à la clôture de l'exercice budgétaire de faire le compte administratif.

Le compte administratif est également un document comptable. Il se présente sous la même forme que le budget primitif, indiquant non plus les prévisions de recettes et de dépenses d'une année, mais les réalisations effectives de l'année budgétaire (ou exercice budgétaire) par rapport aux prévisions. Le compte administratif fait le bilan au 31 décembre de la situation financière de la commune.

Parallèlement à l'établissement du compte administratif par le maire, le receveur municipal calcule le compte de gestion. Les résultats des deux comptes sont et doivent être rigoureusement identiques. Cela permet de contrôler au moins une fois par an la concordance entre la comptabilité de l'ordonnateur (maire) et du comptable (receveur municipal).

4. Le budget supplémentaire

Il est difficile de prévoir un an à l'avance avec une précision rigoureuse toutes les dépenses et toutes les recettes à inscrire dans un budget primitif. De plus, tout ne s'arrête pas brutalement et définitivement au 31 décembre. Enfin, le bilan de l'exercice clos doit bien se retrouver quelque part.

Pour porter remède à ces trois inconvénients, a été institué le budget supplémentaire, dont le rôle peut se résumer en trois points :

1^{er} rôle : Le budget supplémentaire reprend en écriture l'excédent (ou le déficit) brut global constaté à l'exercice précédent.

2^e rôle : Le budget supplémentaire enregistre les dépenses votées mais non mandatées au cours de l'exercice précédent et qui devront cependant être payées. Symétriquement, les recettes prévues mais non encaissées à la clôture de l'exercice sont reportées. Ce sont les "reports de dépenses ou les "reports de recettes".

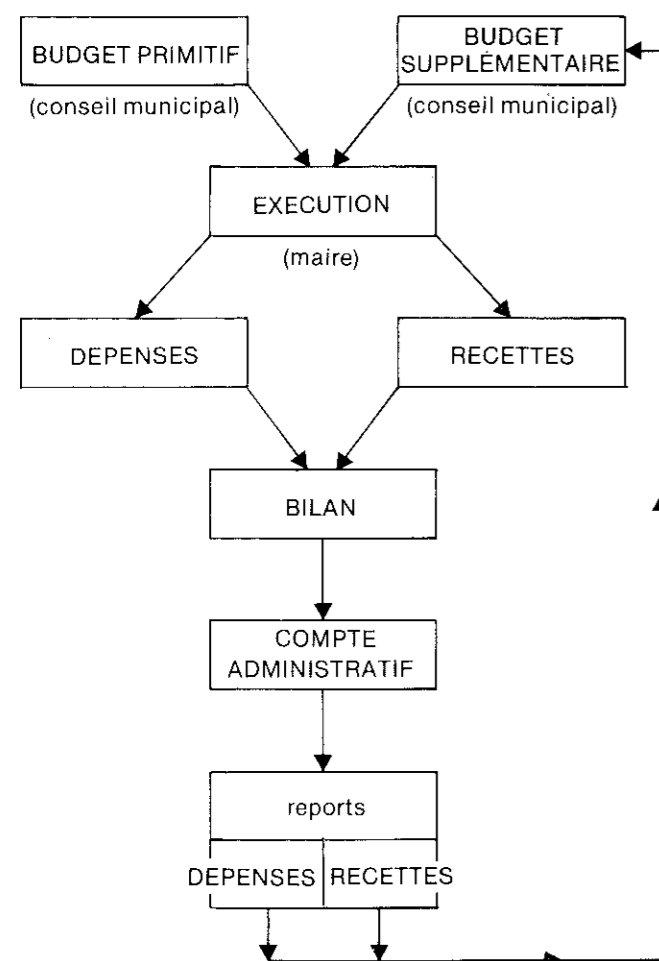
3^e rôle: Le budget supplémentaire ajoute et complète les prévisions du budget primitif.

5. En conclusion

La vie financière de la commune suit un cycle annuel très cohérent où le budget supplémentaire joue le rôle de lien entre deux exercices budgétaires :

- le budget primitif prévoit (en début d'année),
- le compte administratif constate (en fin d'année),
- le budget supplémentaire ajoute et complète le budget primitif (en cours d'année).

Le schéma suivant matérialise le cycle :



II — L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le document essentiel de la gestion financière d'une commune est ainsi le budget primitif. Comme il a été dit précédemment, le budget primitif doit prévoir l'ensemble des dépenses et l'ensemble des recettes qui seront à réaliser au cours de l'année, il comprend :

- une section de fonctionnement ;
- une section d'investissement ;

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement enregistre tous les mouvements financiers de dépenses et de recettes qui traduisent d'une manière comptable les entrées

et les sorties de fonds de la commune pour lui permettre d'assurer normalement la marche quotidienne de ses services administratifs et de faire face aux charges courantes qui lui sont imposées par la loi ou les règlements. Elle doit être équilibrée en recettes et dépenses.

On retrouve par exemple dans la section de fonctionnement : le salaire des employés communaux, les achats de combustibles pour le chauffage des bâtiments communaux, les fournitures de bureau pour le secrétariat de mairie, les recettes perçues par la vente de l'eau, les taxes perçues sur les ordures ménagères, les impôts de contribution directe, l'intérêt des emprunts contractés par la commune etc...

Ces dépenses et ces recettes se retrouvent chaque année, de budget en budget.

La section de fonctionnement constitue à elle seule un véritable budget. Si les recettes équilibrent les dépenses, c'est déjà bien. Un surplus est préférable. On l'inscrit alors "pour ordre" en dépenses de fonctionnement pour rétablir l'équilibre puisqu'il doit y avoir équilibre strict entre dépenses et recettes. Cet argent disponible servira à alimenter en la partie la section d'investissement.

2. La section d'investissement

Par définition, tout ce qui est payé une fois pour toute relève du fonctionnement. Tout ce qui dure est de l'investissement. Comme la section de fonctionnement, la section d'investissement doit être équilibrée en recettes et dépenses.

On retrouve par exemple dans la section d'investissement, les dépenses pour acquisitions de gros matériel (camions, engins, etc...), travaux, remboursement du capital des emprunts. Du côté des recettes, on a les subventions, les emprunts, les remboursements de T.V.A, la taxe locale d'équipement, etc...

3. L'équilibre budgétaire

Pour plus de facilité, abandonnons le budget communal et prenons un cadre plus familier : le budget d'un particulier, en choisissant un salarié.

Rappelons tout d'abord que le budget est un document prévisionnel. Qu'est-ce que le budget d'un salarié ? Qu'est-ce que c'est pour lui qu'un budget de fonctionnement ? Qu'est-ce que c'est qu'un budget d'investissement ?

Prenons comme exemple, M. et Mme DUPONT, employés d'une administration, qui n'ont comme seules sources de revenus :

- le salaire du mari 4 200 F mensuels nets
- le salaire de l'épouse ... 3 800 F mensuels nets

Soit au total un revenu de 8 000 F mensuels pour le ménage et 96 000 F nets par an. Si ce couple voulait, comme c'est obligatoire pour une commune, faire son budget, il pourrait se présenter comme suit :

Recettes :
Salaires reçus 96 000 F

Dépenses :

Denrées et fournitures	56 000 F	
Impôts et taxes	12 000 F	
Loyer et charges	18 000 F	
Vacances et divers	10 000 F	96 000 F

Dans le cas présent, ce couple, au cours de l'année considérée, ne ferait que des dépenses de fonctionnement. Il n'achèterait rien de durable (meuble ou immeuble).

Ce budget de fonctionnement est équilibré en dépenses et recettes à la somme de 96 000 F. Les revenus étant fixes, toute dépense supplémentaire pour le couple est impossible. Il devra rechercher une économie sur une rubrique de dépenses pour faire une dépense nouvelle. Pour une commune deux solutions sont possibles dans le cas où l'on veut augmenter une ligne de dépenses :

- ou bien on diminue un autre poste de dépenses,
- ou bien on augmente une recette, souvent la seule possible est l'impôt.

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement est atteint en ajustant les dépenses aux recettes :

- ou on diminue les dépenses prévues initialement,
- ou on augmente les recettes (impôts),
- ou on conjugue les deux.

Supposons maintenant que notre couple veuille, en outre, acheter une voiture neuve de 35 000 F, pour laquelle il a la possibilité d'obtenir un prêt de 20 000 F. Il s'agit d'un investissement. Son budget se présente alors sous la forme :

Section de fonctionnement	96 000 F	
Section d'investissement	35 000 F	
Total budgétaire		131 000 F

Pour trouver la somme de 15 000 F égale au montant qu'il ne peut emprunter, notre couple devra "servir" les autres dépenses de fonctionnement par exemple, la rubrique "denrées et fournitures". Son budget prend alors la forme suivante :

Section de fonctionnement :

Recettes :

Salaires reçus	96 000 F
----------------------	----------

Dépenses :

Denrées et fournitures	41 000 F	
Impôts et taxes	12 000 F	
Loyer et charges	18 000 F	
Vacances et divers	10 000 F	
Economies disponibles	15 000 F	96 000 F

Section d'investissement :

Recettes :

Emprunts	20 000 F	
Economies sur fonctionnement	15 000 F	35 000 F

Dépenses :

Achat de voiture	35 000 F
------------------------	----------

Total du budget :

Section de fonctionnement	
+ section d'investissement	131 000 F

Les économies réalisées sur le fonctionnement et destinées à l'investissement constituent, dans le budget communal, ce qu'on appelle un "prélèvement pour dépenses d'investissement". Pour le budget de fonctionnement c'est une dépense qui va s'en aller vers le budget d'investissement, dans lequel il sera considéré comme une recette.

Ce budget est simple. Celui d'une commune est certes plus complexe, mais les principes de son équilibre sont rigoureusement les mêmes.

Chaque section budgétaire doit être rigoureusement équilibrée en dépenses et recettes.

La section de fonctionnement s'équilibre par augmentation des recettes ordinaires (impôts) ou diminution de certaines lignes de dépenses ordinaires.

Les dépenses d'investissement sont équilibrées par trois sortes de recettes différentes qui, le plus souvent, se conjuguent :

- l'emprunt ;
- les subventions de l'Etat, du département ou autre ;
- le prélèvement sur la section de fonctionnement, c'est l'autofinancement.

L'équilibre général du budget est obtenu en conjugant l'ensemble des actions sur les dépenses et les recettes, tant en investissement qu'en fonctionnement. La limite des dépenses réside dans une augmentation raisonnable des impôts.

Louis DURET

REFLEXIONS A PROPOS DU BUDGET PRIMITIF 1980

Compte tenu de l'augmentation du potentiel fiscal de la commune qui était :

- en 1977, de 2,2381
- en 1978, de 2,2985
- en 1979, de 2,5684
- en 1980, de 2,7221

L'augmentation de la part de l'impôt communal pendant cette période aura été :

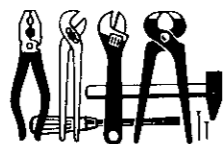
- en 1978, de + 2,59 % par rapport à 1977
- en 1979, de + 4,82 % par rapport à 1978
- en 1980, de + 50,11 % par rapport à 1979

soit une augmentation progressive moyenne annuelle de 17,53 %.

La même progression calculée à partir de l'impôt sur les ménages aura été de 18,1 %. Ce qui situe la commune de NEUVECELLE en avant dernière place au classement de l'imposition des 14 communes du canton d'EVIAN.

Louis DURET

luminaires
meubles
tringles
papiers peints



LE BRICOLEUR

Route de Genève
Croisée d'Anthy
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. (50) 71.28.84

quincaillerie
bois
moquettes
sanitaire

ENTREPRISE
DE TRAVAUX PUBLICS
ET BATIMENT

S.A.
E. DAZZA
& C^{ie}

15, avenue de Noailles
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. (50) 75.12.09

Imprimerie
BOCHATON

A VOTRE SERVICE
POUR TOUS VOS IMPRIMES

22, boulevard Jean-Jaurès
74500 EVIAN
Tél. 75.00.89

Une banque privée
spécialiste du financement
des P.M.E.

et de la gestion de patrimoine
des particuliers...

**banque
Laydernier**

A EVIAN: 15, rue Nationale

AGENCEMENT DE MAGASINS
ENTREPRISE GÉNÉRALE

G. DANNENMAYER



Menuiserie aluminium
Vitrerie générale

Tél. : 75.11.91

**GALLAY
& FILS**

ENTREPRISE DE BATIMENT

Tél. (50) 71.07.35
9, av. de la Dranse
74200 THONON LES BAINS

NEUVECELLE

A LA FETE INTERCOMMUNALE DE MAXILLY

Dans chaque commune, l'équipe est constituée de deux jeunes filles, de douze garçons et d'un conseiller municipal.

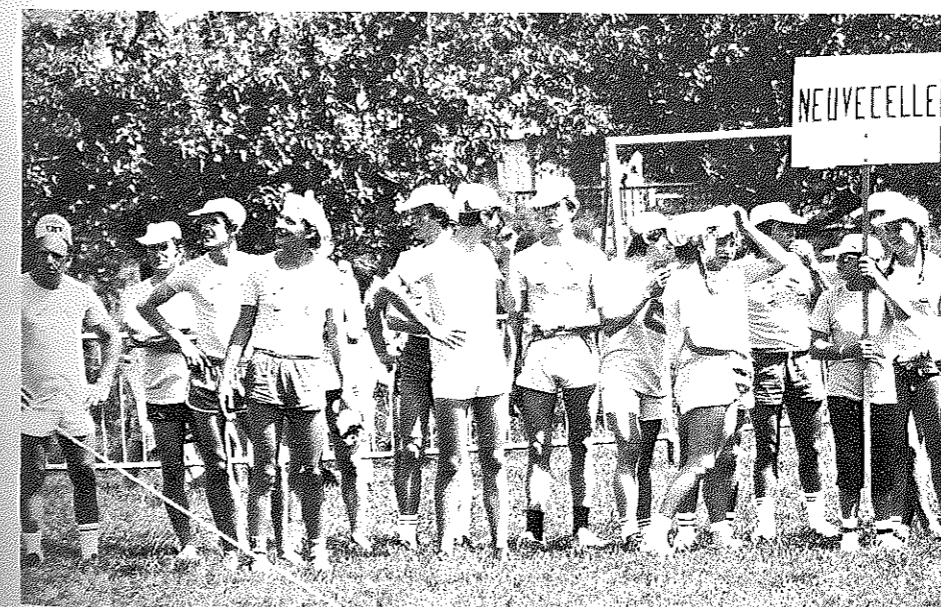
Les jeux diffèrent d'une année à l'autre et si deux ans plus tôt, ils avaient une dominance aquatique, cette année ce fut exclusivement sur la terre ferme.

Tout se passa très bien et le suspens fut aussi au rendez-vous. A l'avant dernier jeu, Maxilly était ex-aequo avec nous. La dernière partie allait être très crispante. Il fallait monter à un mât de cocagne et décrocher une tirelire (une pour chaque concurrent). Six garçons et deux filles étaient au départ pour les trois formations. Les deux filles de Lugrin ne purent monter mais ils n'étaient pas dangereux au classement. Mais, à Maxilly, une fille seulement ne put atteindre le sommet, comme à Neuvecelle d'ailleurs. Donc, à la fin du temps réglementaire, il restait deux tirelires pour Lugrin, une pour Maxilly et une pour Neuvecelle. Seulement, nous avions un avantage car nous avions gardé le joker pour ce jeu. Après une grande discussion avec les juges qui voulaient l'annuler, Neuvecelle remporta ces deuxièmes jeux intercommunaux.

Il nous faut encore gagner l'an prochain pour garder définitivement le challenge qui est en mairie.

Un chose est certaine, c'est qu'il y a beaucoup de difficultés à Neuvecelle pour réunir les jeunes. Une réunion avait été prévue pour former l'équipe de cette année 1980 mais personne n'ayant répondu à mon appel, je dus aller demander à des personnes jeunes et d'autres moins jeunes de venir participer à ces jeux. Pourtant, tous ceux qui y ont participé, vous diront que c'est une expérience très intéressante car dès que l'on porte le maillot de notre commune sur le dos, on n'a plus qu'une envie: gagner.

Alors, à l'année prochaine et vive Neuvecelle.



Serge FOREL

ENTREPRISE GÉNÉRALE
D'ELECTRICITÉ

R. JACQUIER

★
ECLAIRAGE PUBLIC

★
CHAUFFAGE ELECTRIQUE
★

MAXILLY SUR LÉMAN
74500 EVIAN LES BAINS

Tél. (50) 75.22.52

POUR TOUS
VOS CADEAUX
PENSEZ

DEMIAUX cadeaux

3, Place du Port
EVIAN
Tél. 75.37.28

chocolaterie - alcools - souvenirs
rayon baptême - communion - mariage

livraisons - expéditions

FLORIDA sarl

Le Supermarché de Milly

ouvert toute l'année,
fermé le Jeudi après-midi

Tél. 75.14.58

NEUVECELLE - EVIAN

La Verniaz

Country-Club d'Evian

TENNIS - EQUITATION

PISCINE CHAUFFÉE

Ouvert de Février à Novembre - Tél. 75.04.90

garage sautenet

AGENT RENAULT - SAVIEM

REPARATIONS



VENTES

Tél. 75.00.32

74500 EVIAN

**Lucien
ROCH**
maçonnerie

Tél. 75.23.35

Chemin des Houches - **NEUVECELLE - EVIAN**

NEUVECELLE ET SES ACTIVITÉS:

DE LA CITÉ DORTOIR A LA COMMUNE VIVANTE

Chacun connaît la signification du nom "Neuvecelle": nouvelle demeure et nous pouvons tous constater que d'années en années, beaucoup de nouvelles demeures poussent comme des champignons sur le territoire de la commune.

Chablaisiens, Evianais, pour la plupart en mal d'accession à la maison individuelle, estivants amoureux de nos paysages et de notre qualité d'environnement...

Tout ce petit monde quitte Neuvecelle chaque jour, vaque à ses occupations professionnelles, ou nous revient, pour d'autres, chaque week-end ou chaque vacances scolaires.

Cette capacité d'accueil de notre commune est sans conteste un fait réconfortant, mais cela est-il suffisant pour l'avenir sur le plan économique de développement ou tout simplement de qualité de vie et d'humain.

La réponse est difficile à donner.

Dans les années 1950, l'agriculture représentait une fraction active de la population. Peu à peu, les exploitations agricoles ont fermé leurs portes, ou se sont transformées en activités accessoires complémentaires à une activité salariée.

Nous avons vu dans le précédent bulletin, l'importance que nous devons donner aux perspectives des débouchés des activités de loisirs, de tourisme et d'hôtellerie. Nous avons aussi évoqué les difficultés d'une activité jadis florissante, la pêche professionnelle sur le lac, ressource autrefois essentielle pour le village de Grande Rive.

Mais il reste encore d'autres secteurs importants de l'activité de la commune qui peuvent apporter beaucoup d'espoir et actuellement très performants, l'artisanat et la petite industrie non polluante et à ce titre, la zone industrielle créée en association avec les communes d'Evian, Maxilly et Lugrin devrait dans un avenir proche apporter un potentiel d'emplois non négligeable et un équilibre économique déterminant.

Cet aspect des choses est bien évidemment très important, mais pour bâtir une commune vivante, pour ne pas s'enliser dans une commune dortoir, il faudra dans les années qui viennent, accomplir d'autres performances.

Neuvecelle est une commune géographiquement très étendue, démographiquement très dispersée, pas de véritable chef-lieu, la mairie d'un côté, le clocher à l'autre bout. Le boucher puis le boulanger ont

fermé leurs portes, mais quelques commerces dynamiques demeurent, un médecin est venu s'installer.

En fait, peu de lieux de rencontre et de dialogue pour les Neuvecellois, les rencontres à la mairie à l'occasion d'une démarche, la sortie de l'école communale, la sortie des offices religieux sont encore des occasions privilégiées.

Si les adultes s'en accomodent plus ou moins bien, les enfants et adolescents les ressentent beaucoup plus que nous.

Les jeunes, sportifs, musiciens ou adeptes d'autres formes de culture ou de loisirs, s'en vont faire rayonner leurs talents, leurs exploits ou leurs réussites le renom des habitants de la commune à Thonon, Evian ou ailleurs.

Peu d'associations à Neuvecelle hors la très active association des donneurs de sang bénévoles, alors que les idées, les cerveaux et les bras ne manquent pas. Cet état de chose demande réflexion, une communauté humaine vivante, fut-elle simplement communale doit se bâtir avec l'effort et la participation de tous. C'est le rôle de chacun d'entre nous d'y apporter sa contribution, ses dévouements, ses compétences.

A l'heure où paraîtront ces lignes, nous serons à l'époque des vœux. C'est ce vœu qu'il faut souhaiter voir se réaliser pour la commune de Neuvecelle.

Jacques LACROIX

L'AUTORAIL BOUVERET/THONON S'EST ARRÊTÉ A NEUVECELLE

Traversée par la voie ferrée Collonges-le-Bouveret depuis le 1^{er} juin 1886, la commune de Neuvecelle n'avait jamais eu l'honneur de voir un train de voyageurs marquer l'arrêt sur son territoire pour permettre aux passagers de contempler le bleu léman vu des hauteurs de Grande-Rive.

Et pourtant, le dimanche 7 septembre 1980 à 17 h 10, grâce à la bienveillance de la municipalité, le passage à niveau n° 85 de l'avenue de Maraîche a été transformé pour quelques minutes en "gare de Neuvecelle" avec buvette et même mini-piste de danse.

Le conducteur de l'autorail, cependant bien habitué au cours de sa carrière à de nombreux arrêts insolites, fut toutefois surpris de constater que drapeau rouge, pétards et guidon d'arrêt avaient été remplacés ce jour là par un sympathique accordéo-

de redécouvrir le panorama splendide et unique qui s'offrait à eux depuis la voie ferrée taillée en corniche au dessus du lac.

Parmi les personnalités locales qui nous honoraient de leur présence, nous avons reconnu, M. Paul NEURAZ, maire de Thonon et Madame, Mme Magali RASPER, chef de gare des C.F.F. à St-Gingolph, M. Alain FRANCK, président de l'A.D.I.C., MM René MAILLET et Serge MOLLAND respectivement président et vice-président de l'A.T.C.A.R.

Précisons enfin que les gares d'Evian et de St-Gingolph France ne sont séparées que par 17 km environ de voie unique à trafic restreint, c'est-à-dire fermée à toute circulation voyageurs.

Depuis 1947, cette section de ligne sur laquelle circulaient avant guerre des rames voyageurs Genève-Milan se contente d'un aller-retour marchandises cinq jours par semaine.



24 - LE BOUVERET

niste installé en plein milieu de la voie et entouré de nombreuses gens qui s'affairaient autour de deux tonneaux et de plusieurs bouteilles.

Tandis que notre ami Alain MORAND accueillait nos hôtes en musique, M. Joseph DEGRANGE maire ainsi que M. Antoine LAZARETH, premier adjoint et MM. BIOLLEY, CURDY, DUCRET, PERNET, conseillers municipaux, souhaitaient la bienvenue à tous les participants à cette 5^e et dernière croisière du "Transchablaisien" pour 1980.

Tout en trinquant le verre de l'amitié sorti, soit d'un tonneau de vin blanc bien frais servi en pichets, soit d'une bouteille de jus de fruits, de nombreux touristes en provenance de différentes régions de France apprirent en même temps l'existence de la commune de Neuvecelle et celle plus prosaïque mais non moins intéressante du tonneau de "Chèvre", spécialité régionale de vin mousseux.

Un certain nombre de Chablaisiens et quelques Neuvecellois étaient aussi heureux de découvrir ou

En 1968, un train de voyageurs effectua timidement le parcours Genève-Eaux-Vives - Le Bouveret, puis... plus rien jusqu'au 8 avril 1979, jour où l'Association Thononaise et Chablaisienne des Amis du Rail (A.T.C.A.R.) obtint une circulation exceptionnelle Evian - St-Gingolph à l'occasion de la réunion de l'Union Régionale des Modélistes et Amis du Rail de Savoie - Dauphiné - Ain.

Cette circulation exceptionnelle eut un tel succès (autorail complet, vin d'honneur offert par la municipalité de St-Gingolph-Suisse avec un discours du président), que l'A.T.C.A.R. décida de renouveler cet intéressant "tour de force touristique" presque impensable jusque là.

Soutenus efficacement par l'Association de la Rive Française du Léman et par l'Office du Tourisme d'Evian dont le président commun n'est autre que M. Henri BUET, maire d'Evian, les amis du rail de Thonon purent organiser, grâce à la bienveillante compréhension des dirigeants de la région S.N.C.F.



de Chambéry, cinq circulations exceptionnelles Thonon - Le Bouveret pour la saison d'été 1980 aux dates suivantes :

- samedi 19 juillet,
- dimanche 20 juillet,
- samedi 16 août,
- dimanche 17 août,
- dimanche 7 septembre.

Inutile d'ajouter que chacun de ces voyages fut un succès total et que l'on dut chaque fois refuser du monde (plus de 100 personnes refusées pour la seule journée du 17 août).

Le 8 avril 1979, la commune de St-Gingolph-Suisse avait pris l'heureuse et louable initiative d'offrir le verre de l'amitié à ses visiteurs venus de Savoie par

le rail ; le 19 juillet 1980 Bouveret pris le relais, le 16 août ce fut le tour de Meillerie, puis le 17 août celui de Lugrin.

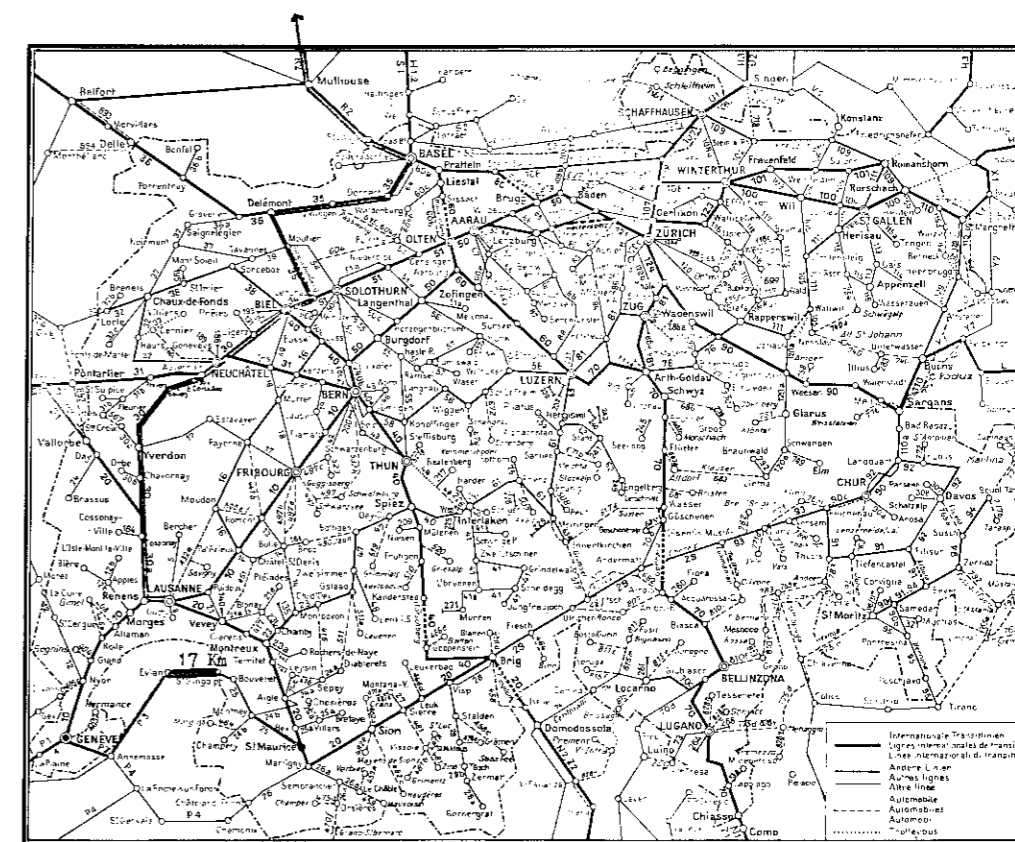
Le glas pour l'autorail estival Thonon - Le Bouveret a-t-il sonné au soir du 7 septembre 1980 ?

Nous pensons que non, si toutes les bonnes volontés qui se sont unies cette année savent se retrouver sur la même voie en 1981.

Charles PERNET

P.S. : Un merci tout spécial à l'équipe dévouée qui a contribué à la réussite parfaite de cet accueil Neuvecellois.

La section de ligne "Evian - St-Gingolph" dans le contexte ferroviaire international



Entreprise Générale de Menuiserie
CHARPENTE - COUVERTURE

Maurice JACQUIER

Avenue de Maxilly - NEUVECELLE - EVIAN
Tél. 75.24.65

CHEMINEES - BARBECUES

POLETTI
Pierre



Route
de Grande Rive
Neuvecelle

74500 EVIAN - Tél. (50) 75 32 23

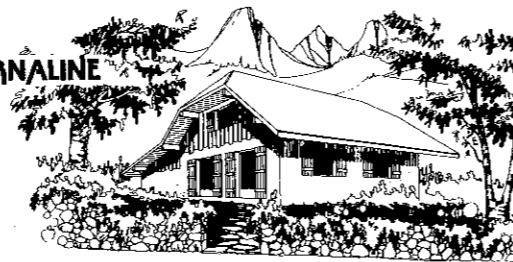
sarl
FAVRE
Frères

CHAUFFAGE - SANITAIRE

Montigny - MAXILLY-SUR-LÉMAN - EVIAN
Tél. 75.06.14

La tradition dans la qualité

CORNALINE



CABINET DE
CONSTRUCTION
et COORDINATION

41 bis, avenue de Genève
74000 ANNECY - Tél. (50) 67.66.44

entreprise
bartholoméo
léonarduzzi

MAÇONNERIE

avenue de Maxilly - NEUVECELLE - EVIAN

supermarché
banco

RUE DE LA TOUVIERE
EVIAN

LA FRAICHEUR A DEUX PAS

ARRÊTÉ CONCERNANT LA DIVAGATION DES CHIENS ET DES CHATS

Le maire de la commune de Neuvecelle, Haute-Savoie,

- Vu le code des communes,
- Vu l'arrêté ministériel du 15 avril 1978 déclarant le département de la Haute-Savoie atteint par la rage,
- Vu l'arrêté ministériel du 15 février 1979 concernant l'identification des chiens obligatoirement vaccinés contre la rage,
- Vu la circulaire de M. le Préfet de la Haute-Savoie du 19 mai 1978 relative à la lutte contre la rage,
- Vu l'arrêté de M. le Préfet de la Haute-Savoie, SV 92.79 du 2 avril 1979 relatif à la divagation des chiens et des chats et aux refuges d'animaux,
- Vu les articles 213, 232, 232-1 et 232-2 du Code Rural, le décret 76-867 du 13 septembre 1976 et leurs arrêtés d'application,
- Considérant qu'il importe de prescrire des mesures destinées à assurer la sécurité et l'hygiène publique ainsi que la propreté des espaces publics et des mesures spéciales relatives à la circulation des chiens et des chats, particulièrement en raison de la propagation actuelle de la rage,
- Considérant la mise en service d'une fourrière intercommunale par le syndicat d'épuration des communes de Thonon - Evian - Neuvecelle - Publier,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 1980,

ARRÊTE

Article Premier. — La divagation des chiens et des chats est interdite sur tout le territoire de la commune de Neuvecelle.

Article 2. — Tous les chiens circulant sur la voie publique, dans les espaces verts publics ou dans les champs et bois, doivent être obligatoirement munis d'un collier portant une plaque ou tout autre dispositif indiquant les nom, domicile ou téléphone de leur maître, le tatouage conforme aux arrêtés ministériels en vigueur peut tenir lieu de ces indications.

Article 3. — Les chiens doivent être tenus en laisse. Les chiens non vaccinés contre la rage doivent être tenus en laisse et muselés. Seuls les chiens valablement vaccinés contre la rage et identifiés par tatouage réglementaire peuvent circuler sans être tenus en laisse et muselés, mais à condition de rester sous la surveillance permanente et directe de leur maître.

Article 4. — Tout chien ou chat trouvé errant sera saisi par les services de police et conduit à la fourrière intercommunale du syndicat d'épuration des régions de Thonon et d'Evian.

Est considéré comme errant tout chien ou chat inconnu et non immédiatement sous la surveillance de son maître.

Le chien ainsi saisi et mis en fourrière y sera abattu dans le délai de 48 heures, s'il n'est pas réclamé par son propriétaire ou si ce dernier reste inconnu. Les chats y seront immédiatement sacrifiés.

Article 5. — Le propriétaire d'un chien saisi ne pourra le retirer de la fourrière que sur présentation d'un certificat de vaccination antirabique valide et sur versement au syndicat d'une indemnité de 100 F pour frais de capture et de 25 F par jour d'hébergement.

Article 6. — Les agents de la force publique pourront recourir à l'abattage sur place d'un chat ou chien errant s'il réunit les trois conditions suivantes: démuné d'un collier, vraiment insaisissable et s'attaquant aux personnes et aux animaux.

Article 7. — Tout animal domestique même vacciné contre la rage ayant été en contact avec un animal (sauvage ou domestique) suspect de rage ou ayant mordu ou griffé une personne ou un animal domestique doit faire l'objet d'une déclaration en mairie et être soumis à la surveillance d'un vétérinaire sanitaire. Il devra resté enfermé tant que le résultat de la recherche de rage n'aura pas été connu.

Article 8. — Il est formellement interdit aux propriétaires de chiens de laisser ceux-ci déposer leurs déjections sur les trottoirs, les pelouses et les parterres de fleurs.

Article 9. — Les propriétaires ou possesseurs de chiens sont tenus de prendre toutes mesures propres à empêcher que la tranquillité des habitants ne soit troublée par les aboiements ou hurlements prolongés de leurs animaux.

Article 10. — Les propriétaires d'animaux qui ne se conformeraient pas aux dispositions des articles 2, 3, 8, 9 et 10 ci-dessus pourront faire l'objet d'un procès verbal de contravention.

Article 11. — Monsieur le Maire et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté après approbation par M. le Sous-Préfet de Thonon-les-Bains.

Pour copie certifiée conforme.

Un coin sympa à Evian - ouvert à l'année

Pizzeria Grill
«au feu de bois»

LE PARIS

Hiver fermeture hebdomadaire
mercredi - jeudi

à côté du casino - Tél.: 75.27.20

**Office
des
Baigneurs**

AGENCE LEHMANN

VOYAGES et IMMOBILIER

Place du Port - EVIAN Tél. 75.27.53

agence G. PILLET



Diplômé Droit Immobilier
C.N.A.M.
Administrateur d'Immeubles
Syndic de Copropriétés

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Membre de la Confédération Nationale
des Administrateurs de Biens
Syndics de Copropriétés de France
Cartes Prof. G 15-74 et T 225-74

« Le Richelieu »
19, av. Général-de-Gaulle - 74200 THONON
Tél. (50) 71.28.77

Installation
Dépannage
Electrique

I.D.E.

Electricité générale
Chauffage électrique

Isolation - Ventilation mécanique
Electro-ménager et Lustrerie
Installateur d'Alarme

Qualifié
AI - EI
Chauffage
électrique intégré

Protection contre les vols
et effractions

74200 MARGENCEL Tél. (50) 71.20.36

Lombard

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

à la disposition
de ceux qui construisent

Avenue de la Gare
74500 EVIAN - Tél. (50) 75.02.28

Boulevard G.-Andrier
74200 THONON - Tél. (50) 71.19.75

CONSTRUCTIONS
TRANSACTIONS

ANCET immobilier

« Le Star »
Pl. Libération
74502 EVIAN
☎ (50) 75.21.33

en bref... et en vrac

● **Heures d'ouverture de la mairie**

Le secrétariat de la mairie est ouvert tous les jours, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.
Une permanence est assurée le samedi matin, de 9 heures à 12 heures.

● **Prix de l'eau 1980**

Pour la période du 1^{er} août 1979 au 31 juillet 1980, le prix de l'eau a été fixé comme suit :

— Redevance commune	1,355
— Redevance Etat	0,065
— Redevance assainissement	1,060
— Redevance Pollution	0,009
	<hr/> 2,57

Le forfait minimum de consommation est de 80 m³.
La location compteur dépend du diamètre de ce dernier.

● **Étrennes aux militaires**

Comme chaque année, il est versé des étrennes aux militaires. Pour permettre leur versement, les familles qui ont un enfant sous les drapeaux, sont priées de communiquer leur adresse en mairie avant le 15 janvier 1981.

● **Récupération du verre**

Depuis le mois de juin 1980, quatre containers pour la récupération du verre, sont à la disposition des habitants de la commune aux points suivants :

- Le Rond-Point,
- Milly,
- La Verniaz,
- Grande Rive.

● **Groupe scolaire de Milly**

Le numéro d'appel téléphonique du groupe scolaire de Milly, est le 75.17.91.

● **Réédition du livre de l'abbé Marius DURET**

Le livre "La Paroisse de Neuvécelle et ses anciennes filiales: La Touvière et Marêche", écrit en 1940 par l'abbé Marius DURET, est en cours de réédition. Il sera disponible, en mairie, dans le courant de l'année 1981.

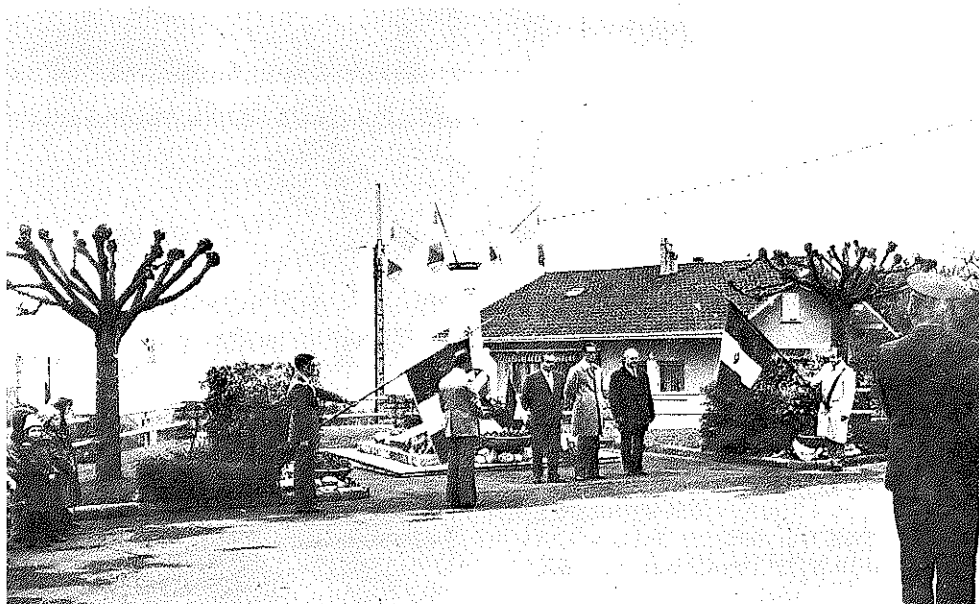
● Distinctions

Nos plus vives félicitations à deux membres éminents de notre équipe municipale :

- Monsieur Francis GRIMONT, pour sa brillante maîtrise d'Allemand et d'Histoire contemporaine.
- Monsieur Antoine LAZARETH, pour ses deux médailles de combattant volontaire 39/40 et de combattant volontaire de la Résistance.

Nous sommes également heureux de féliciter les trois personnes décorées lors de la cérémonie du 11-Novembre :

- Monsieur VIOLLAT Edmond, Croix du Combattant Volontaire de la Résistance.
- Monsieur VESIN Jean-Marie, Croix du Combattant - AFN.
- Monsieur GOY Joseph, Croix du Combattant - AFN.



● Les écoles

La classe du cour moyen a participé à la réalisation, avec trois autres classes de France, du disque Loup-Garou, qui contient des chansons populaires françaises choisies pour des moments d'éducation musicale selon les idées de ZOLTAN-KODALY par JACQUOTTE RIBIERE-RAVERLAT, pour des enfants à partir de 6-7 ans.

Cette même classe, dont le maître était secondé dans sa tâche par Mme BOUVARD, parent d'élèves et Mlle DELUZY, élève-infirmière, est allée en classe de mer à St-Maxime, du 3 au 21 mai 1980.

Au cours de ce séjour où les baignades alternaient avec les sorties éducatives fort nombreuses, elle a été chaleureusement accueillie à Salernes, comme prolongement d'une précédente rencontre à Neuvecelle, par les élèves correspondants et leur directeur, M. Francis CHIAPELLO, adjoint au maire, au cours d'un repas inoubliable et d'une merveilleuse excursion dans les Gorges du Var.

● Changement de tension électrique

Les habitants du Rond-Point et de Maraïche sont avisés que l'E.D.F. va procéder dans le courant de l'année 1981 au changement de tension électrique (127/220 - 380 volts).

